

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(11^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 14 avril 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ

1. **Nomination à des organismes extraparlimentaires** (p. 273).
2. **Consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.** Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 273).

Discussion générale (suite) :

MM. Robert Montdargent, Dominique Bussereau, rapporteur de la commission des lois ;
Roger Holeindre, le président ;

MM. Maurice Nenou-Pwataho ;
Pierre Joxe ;
Michel Pelchat ;
Michel Hamaide ;
Guy Vadepiéd ;
Antoine Carré ;
Roland Dumas ;
Edouard Fritch ;
Henri Beaujean ;
Jean-Guy Branger.

Clôture de la discussion générale.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 294).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION A DES ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'ont été publiés au *Journal officiel* les noms des députés appelés à siéger au sein de deux organismes extraparlamentaires : d'une part, le comité de l'éthique du Loto sportif et, d'autre part, la commission de la télématique.

2

CONSULTATION DES POPULATIONS INTÉ- RESSÉES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (nos 614, 629).

Vendredi soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, malgré un week-end nourri de réflexions, vous ne serez pas étonné si je vous annonce que notre attitude à l'égard du texte que vous nous avez présenté vendredi dernier a peu évolué. Je veux cependant vous demander, car le projet est muet sur ce point, quel sera le sens exact de la question qui sera posée dans ce référendum ou cette consultation. Ce serait intéressant de le savoir.

M. Dominique Bussereau, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Un référendum est une consultation !

M. Robert Montdargent. Certes.

Il y a en effet une différence entre la loi qui a été adoptée en 1986 et le texte qui nous réunit cet après-midi.

En fait, monsieur le ministre, le projet que vous nous présentez vient compléter le dispositif législatif contre le peuple kanak que vous avez déployé dans la loi du 18 juillet 1986, laquelle est, au demeurant, entièrement vouée à maintenir et même à aggraver la domination coloniale que la France exerce sur la Nouvelle-Calédonie depuis plus de 130 ans.

Il ne vous aura donc pas suffi d'entreprendre la reconquête des lambeaux de pouvoir dans les régions et d'effacer toute trace de la réforme foncière lancée par M. Dijoud. Vous vous apprêtez maintenant à étouffer la voix du peuple kanak, à bafouer le droit imprescriptible à l'autodétermination dont il est incontestablement dépositaire.

Comment qualifier autrement une initiative consistant à inclure dans le corps électoral appelé à se prononcer sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie les personnes qui, inscrites sur les listes électorales, résident depuis trois ans au moins sur le territoire ?

Définir ainsi le corps électoral c'est rendre obligatoirement minoritaire la population kanak, c'est orienter le sens de la consultation. Pour tout dire, c'est écarter, par avance, l'éventualité d'un vote d'indépendance.

Je rappelle que, sur une population totale de 155 000 habitants, quelque 45 000 personnes résident dans l'archipel depuis moins de vingt ans. On compte parmi elles des fonctionnaires ou militaires métropolitains, de nombreuses familles issues de l'immigration massive précédemment organisée par les gouvernements de droite pour contrer la revendication kanake.

A cet égard, une phrase a souvent été citée, mais rappelons-la encore une fois car elle le mérite. M. Messmer écrivait en 1972 : « La présence française en Nouvelle-Calédonie ne peut être menacée que par une revendication nationaliste autochtone. L'immigration massive de citoyens métropolitains ou originaires des départements d'outre-mer devrait permettre d'éviter ce danger en maintenant ou en améliorant le rapport numérique des communautés. » Cet aveu conserve, plusieurs années plus tard, toute sa signification.

C'est donc une procédure parfaitement cynique et antidémocratique que vous voulez faire avaliser par le Parlement. En témoignent vos propos devant la commission des lois, par lesquels vous souhaitiez que des amendements viennent élargir le droit de déplacer des bureaux de vote dans les zones difficiles lors du scrutin ainsi que la possibilité de constituer des commissions spéciales dont les maires seraient certainement écartés.

Ainsi, cet après-midi, la commission des lois a notamment adopté un amendement permettant de changer la localisation des bureaux de vote pendant toute la durée de la campagne électorale mais aussi le jour même du scrutin jusqu'à sa clôture. Est-ce cela la sincérité du scrutin que vous souhaitez préserver, monsieur le ministre ?

Nous avons été les seuls, par la voix de mon collègue Asensi, qui a parlé de république bananière (*Exclamations sur les bancs du groupe du Front national (R.N.)*...

M. Jean-Claude Martinez. Il n'y a pas de bananiers en Nouvelle-Calédonie !

M. Robert Montdargent. ... à protester et à voter en commission contre cette mesure scélérate.

Au fond, monsieur le ministre, vous introduisez quelque chose de tout à fait nouveau dans le code électoral français : l'urne ambulante, une sorte de nomadisme électoral !

Ce serait tellement plus simple s'il n'y avait pas de bureaux de vote dans les villages kanaks ni d'élus dans les bureaux de vote. Mais vous n'avez pas, évidemment, osé aller jusque-là.

Monsieur le ministre, c'est un véritable coup de force contre le peuple kanak que vous voulez imposer. Un tel projet de loi est non seulement contraire aux principes du droit international mais il va aussi à l'encontre des recommandations émises par les grands organismes internationaux. L'O.N.U. n'a-t-elle pas « instamment » prié la France de préparer la Nouvelle-Calédonie à exercer « librement et véritablement » son droit à l'autodétermination, conformément, d'ailleurs, à ses principes ?

Votre texte serait aussi, s'il est appliqué, gravement préjudiciable à l'avenir de toutes les communautés présentes dans l'archipel, car elles ont le droit de vivre dans la tranquillité et le dialogue.

Réduire de la sorte au silence un peuple ne peut manquer de créer des troubles susceptibles de mettre en danger la sécurité des hommes et des biens. Nous ne sommes pas les seuls à penser de la sorte puisque vous vous êtes lancé dans une diatribe contre l'un des membres de votre majorité qui l'avait dit avant nous, vendredi soir.

Mais peut-être est-ce là ce que vous espérez. De tels événements vous donneraient un prétexte suffisant pour écraser la revendication kanake par tous les moyens. Et ce n'est pas la première fois, malheureusement, que de telles méthodes seraient employées dans l'histoire coloniale.

Vous ne vous étonnez donc pas que le groupe communiste rejette votre projet de loi. Les députés communistes, pour leur part, s'inscrivent dans une autre perspective.

Comme ils n'ont cessé de le dire au cours des nombreux débats que cette assemblée a consacrés à la Nouvelle-Calédonie, il faut au contraire reconnaître pleinement le droit du peuple kanak, trop longtemps dépossédé de ses terres et de son identité, à prendre en mains ses propres affaires, à choisir librement son avenir et à exercer son droit à décider de son indépendance.

Cela non seulement pour se conformer aux principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais aussi pour résoudre ce qui constitue la cause même des problèmes calédoniens : la domination coloniale que continue d'exercer la France sur ce territoire et qui est la racine de toutes les difficultés qu'il rencontre.

Même des prêtres sont de cet avis ! Il y a quelques jours, des prêtres exerçant leur ministère dans la brousse soulignent que c'est la domination coloniale qui est la source de toutes les difficultés.

L'Etat, pourtant, s'était engagé en ce sens lors des accords de Nainville-les-Roches, conclus en 1983 entre toutes les parties intéressées. Permettez-moi de rappeler les trois points qui avaient fait l'objet d'un consensus.

Étaient garanties tout d'abord la reconnaissance officielle du fait colonial et l'affirmation de la volonté de l'abolir en reconnaissant la civilisation mélanésienne et la manifestation de sa représentativité par la coutume dans des institutions à définir.

Était garantie également la légitimité du peuple kanak, premier occupant du territoire depuis 400 ans, et de ses droits innés et actifs à l'indépendance, droits s'exerçant dans le cadre de l'autodétermination prévue par la Constitution de la République française. Autodétermination ouverte, ajoutait le texte de l'accord, pour des raisons historiques aux autres ethnies dont la légitimité est reconnue par les représentants du peuple kanak.

Était garanti par la France, enfin, l'exercice de l'autodétermination, qui devait permettre d'aboutir à un choix, y compris celui de l'indépendance.

Si l'on avait mis en œuvre ces accords, les problèmes de la Nouvelle-Calédonie auraient trouvé une solution. Or, depuis 1983, ces textes sont restés lettre morte. Plus grave encore, on est revenu sur l'état d'esprit et sur les conclusions des accords de Nainville-les-Roches.

Malheureusement, comme les députés communistes l'ont régulièrement souligné lors de l'examen des différents plans et statuts qui se sont succédés, ces accords n'ont pas trouvé de traduction législative. Il est urgent que l'Etat tienne ses engagements si l'on veut éviter de nouveaux drames sur ce territoire.

En conclusion, je voudrais consacrer les derniers instants de cette intervention à une manifestation particulièrement intolérable du phénomène colonial en Nouvelle-Calédonie. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Je veux parler des innombrables atteintes aux libertés dont est victime la population kanake. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Vos crailleries, messieurs, ne m'empêcheront pas de dire la vérité.

Il y a là-bas de nombreuses atteintes aux libertés. (*Mêmes mouvements.*) Dotée d'effectifs considérable - un militaire pour trois Kanaks adultes - l'armée exerce une intimidation très forte sur les tribus, que parachutistes et gendarmes à cheval sillonnent dans les plus pures règles de la normalisation chère aux partisans de la pacification en Algérie. (*Mêmes mouvements.*) Vous êtes de ceux-là, messieurs du Front national !

L'appareil judiciaire participe aussi à cette répression systématique. Il y a des prisonniers politiques en Nouvelle-Calédonie (*Mêmes mouvements*) et parmi eux Marie-Louise Machoro, sœur d'Eloi Machoro, arrêtée avec vingt-cinq autres personnes lors des rafles policières qui ont suivi les événements de novembre 1986 à Thio, provoqués par les commandos armés de la droite, et qui vient d'être condamnée.

M. Gabriel Kasperait. « Événements » ! Il y a tout de même eu un mort !

M. Robert Montdargent. La détention provisoire est par ailleurs bien souvent utilisée de façon abusive à l'égard des défenseurs du peuple kanak, et les conditions d'incarcération sont rendues particulièrement pénibles par les interdictions de visite, de déplacement, de lecture et de radio, pour mieux briser les militants. Les procédures d'instruction sont conduites et les jugements rendus de manière discriminatoire à leur égard. De lourdes peines les frappent alors que les dossiers sont en général inconsistants.

La population kanake est enfin constamment menacée par les graves exactions des membres des milices armées de la droite et de l'extrême droite (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*). Ceux-ci bénéficient de la complaisance des forces de l'ordre et d'une quasi-impunité de la part de la justice, qui vient encore de prononcer un non-lieu en faveur des auteurs de l'horrible massacre de Hienghène et refuse d'inquiéter ceux qui ont provoqué les événements de Thio.

Une telle situation, alors que la clarté n'a toujours pas été faite sur l'assassinat d'Eloi Machoro...

M. Jean-Claude Martinez. Il s'est suicidé !

M. Robert Montdargent. ... et que les commandos armés de la droite bénéficient d'une totale impunité est inadmissible.

D'une certaine manière, elle déshonore la France, pays des droits de l'homme et du citoyen, alors que l'on s'appête à fêter le bicentenaire de la Révolution.

M. Jean-Claude Martinez. Parlons de la révolte des Chouans !

M. Robert Montdargent. Ces faits ont conduit le groupe communiste à déposer une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de dresser le bilan de ces atteintes aux libertés, de déterminer qui en porte la responsabilité et de fournir des conclusions permettant de prendre les mesures nécessaires au respect des droits de l'homme en Nouvelle-Calédonie.

Notre proposition de résolution s'appuie sur des faits incontestables dont l'appareil judiciaire ne relève pas l'illégalité.

M. Christian Baekeroot. En matière de répression, vous êtes des spécialistes !

M. Robert Montdargent. Je rappelle à cet égard, mes chers collègues, que le groupe communiste a proposé à plusieurs reprises un débat sur les droits de l'homme dans cet hémicycle. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Et nous sommes prêts à y participer ?

M. Robert Wagner. Parlez-nous de l'Afghanistan !

M. Gabriel Kasperait. Vous faites de l'humour noir, monsieur Montdargent !

M. Robert Montdargent. Puis-je continuer à parler, monsieur le président ?

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Montdargent conclure.

M. Robert Montdargent. L'histoire de notre pays enseigne que la seule solution permettant de concilier la revendication du droit fondamental à l'autodétermination, le droit imprescriptible des communautés à vivre dans la paix sur ce territoire et le respect des intérêts de la France dans cette région du monde, c'est celle de la décolonisation et de la reconnaissance effective du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

M. Pierre Deceves. Sauf pour les Français !

M. Robert Montdargent. Cette solution, seule, autorise le dialogue et l'entente entre les communautés ; seule, elle permet de sauvegarder les liens futurs de ces territoires avec la France, des liens d'un type nouveau consacrant la rupture avec la logique coloniale et néo-coloniale en y substituant la logique de la solidarité, de l'aide et de l'amitié entre les peuples. Depuis le début, les communistes français ont été...

M. Pierre Descaves. Avec le F.L.N. !

M. Robert Montdargent. ... de toutes les luttes pour la décolonisation et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

C'est leur honneur, une de leurs raisons d'être. De ce point de vue, l'histoire leur a donné raison. C'est parce que votre texte va à l'encontre du sens de l'histoire, précisément, monsieur le ministre, que nous le refusons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Monsieur le président, dans l'intervention de notre collègue Montdargent, j'ai noté un propos que je souhaite relever. Il concerne mon amendement n° 3 à l'article 10 et contre lequel, en effet, a voté en commission des lois l'unique commissaire communiste, M. Asensi.

Je ne veux pas laisser passer l'adjectif « scélérat » appliqué à un amendement que j'ai déposé à la suite de l'audition de M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer par la commission des lois.

Monsieur Montdargent, il est vrai que les bureaux de vote pourraient être déplacés mais, je vous le rappelle, ce sera à l'intérieur d'une même commune. Peut-être y a-t-il « des roulettes » mais, dans une même commune, dans une communauté de gens se connaissant et ayant l'habitude de se déplacer sur le territoire de la commune.

De plus, j'ai précisé dans mon amendement, mais vous ne l'avez pas lu sans doute, que les électeurs en seraient informés.

Monsieur Montdargent, vous n'avez pas le droit dans cette enceinte de présenter les événements de Thio comme vous l'avez fait. Il y a quelques semaines, en Nouvelle-Calédonie, je suis allé me recueillir à l'endroit où un garçon de quinze ans a été assassiné. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*) J'avais d'ailleurs interrogé ici même, un mercredi, dans le cadre des questions d'actualité, M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les conditions dans lesquelles avait été assassiné ce garçon de quinze ans, James Fels.

Qu'aujourd'hui des gens soient arrêtés par la gendarmerie à la suite de ces événements me paraît relever du respect de la légalité. Je ne voudrais pas laisser salir dans cette enceinte la mémoire d'un garçon de quinze ans tué simplement parce qu'il arborait dans une commune de France le drapeau français ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Roger Holeindre.

M. Roger Holeindre. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis totalement abasourdi, je dois vous le dire, après avoir entendu ce que je viens d'entendre, des propos qui révèlent une méconnaissance totale du problème de la Nouvelle-Calédonie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Car je maintiens que ce n'est pas en se rendant pour trois heures ou pour trois jours dans un territoire d'outre-mer que l'on connaît ce territoire ! Non, ce n'est pas en quelques heures que l'on peut régler les problèmes de la Nouvelle-Calédonie ni d'ailleurs de l'ensemble des départements français d'outre-mer.

Je suis désolé de bénéficier, en tant que député, d'une « couverture » qui m'empêcherait prétendument de dire ici ce que j'ai à dire. Non, je n'ai pas besoin, moi, de l'immunité parlementaire pour exprimer mes idées. J'estime même que, de cette enceinte, ne sortiront que des vérités le jour où l'immunité parlementaire n'existera plus. Moi, je n'ai pas besoin de m'abriter derrière l'immunité parlementaire ! (*Exclamations et sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Cathala et plusieurs députés du groupe socialiste. Nous n'avons pas encore compris !

M. Roger Holeindre. Vous n'avez pas compris ? (*Non ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Eh bien, vous allez comprendre ! Ne vous tracassez pas !

J'ai entendu M. Moutoussamy, député de la Guadeloupe, prononcer ici un discours sur la France et sur le colonialisme français. Je me demande comment M. Moutoussamy peut encore à la fin du mois accepter de toucher son chèque de ces salauds de Français ! Voilà d'abord ce que j'avais à dire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

Le vendredi 10 avril, en soirée, dans cette assemblée, alors qu'une quinzaine de députés des départements d'outre-mer, des gens de couleur, étaient venus proclamer qu'ils entendaient rester Français, et manifester leur attachement à la France, je n'ai vu, - quelle grande honte ! - que des Blancs...

M. André Lajoinie. Raciste !

M. Roger Holeindre. ... monter sur cette estrade pour leur répondre non, pour leur dire que ce serait tellement mieux s'ils étaient indépendants... s'ils quittaient la France ! Messieurs, messieurs, c'est scandaleux ! Et nous nous en souviendrons !

L'autre soir, à R.T.L., à dix-neuf heures vingt, j'ai entendu M. Joxe parler du colonialisme en Nouvelle-Calédonie, et proclamer qu'il n'y avait pas d'électricité dans les villages, pas de route ! Mais enfin, y avait-il l'électricité partout il n'y a que quelques années en Auvergne ? Y a-t-il des routes partout en Corse et en Auvergne ? Vous avez été cinq ans au pouvoir, messieurs les socialistes, pourquoi n'avez-vous pas installé l'électricité ? Pourquoi n'avez-vous pas construit des routes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

J'aime autant vous dire que si moi j'avais été à la place de M. Nucci, ou à celle de tous ces autres sous-ministres des D.O.M.-T.O.M., il y aurait des routes en Nouvelle-Calédonie, et l'électricité partout aussi !

M. Jean-Claude Cassaing. Modérez vos propos !

M. Roger Holeindre. Je modère ce que je veux ! Je suis élu du peuple ! Je parle non pour vous, mais pour le peuple français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Guy Vadepied. J'espère qu'il est attaché !

M. Roger Holeindre. Par exemple, nous avons lu cette dépêche de l'A.F.P. selon laquelle M. Tjibaou parle d'une « terre de peuplement » !

M. Ernest Moutoussamy. Avec raison.

M. Robert Montdargent. C'est vrai !

M. Roger Holeindre. L'affirmation est reprise ici sur tous ces bancs !

Mes chers collègues, un territoire dont la grandeur équivaut à celle de Taïwan, mais avec 145 000 habitants seulement, c'est cela « une terre de peuplement » ?

M. Robert Le Foll. Demandez à M. Messmer !

M. Roger Holeindre. Je vais vous poser une question, non en votre qualité de députés, mais en tant que Français. Aujourd'hui, quel pays, de la taille de la France, ou plus petit, intelligent, industrialisé et techniquement avancé, accepterait de larguer au bout du monde, en plein Pacifique, mer de demain, une terre vide ?

Car la Nouvelle-Calédonie, que vous le vouliez ou non, est un territoire vide et le bonheur des Canaques, ce n'est pas de faire partir les Français, quelle que soit leur couleur ! Le bonheur des Canaques serait de faire venir demain 500 000 à 600 000 personnes en plus ! Taïwan a dix-huit millions d'habitants à peu près pour la même dimension, je l'ai dit vingt fois à cette tribune ! Mais sans succès, car les billevesées vont se répandant !

Je m'adresse bien à des députés français, n'est-ce pas ? Allez-vous, oui ou non, mes chers collègues, recommencer la bêtise faite jadis avec le Canada ? Hier, larguer le Canada, c'était une bêtise ! Aujourd'hui, larguer la Nouvelle-Calédonie, ce serait un crime !

Mme Paulette Nevoux. Ce n'est pas possible !

M. Roger Holeindre. Oh, vous pouvez vous tenir la tête, chère madame, mais les Canaques indépendants pourront le faire aussi s'ils ont l'indépendance car ils pourront ruminer à

loisir la bêtise qu'ils auront faite s'ils nous quittent - d'ailleurs grâce à des gens comme vous qui leur auront raconté n'importe quoi. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Ernest Moutoussamy. C'est vous qui racontez n'importe quoi !

M. Roger Holeindre. Là, je vous mets au défi de le montrer ! Oui, je vous mets au défi de venir dans un débat public sans papier...

Mme Paulette Nevoux. Tout dans la tête !

M. Roger Holeindre. Oui, sans papier, je vous prends tous dans un débat public, tous autant que vous êtes, anciens ministres ou non. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

La Nouvelle-Calédonie, quand les Français y ont débarqué, qu'était-ce ? C'était 334 tribus, avec je ne sais combien de dialectes. Lorsque l'on monte ici à la tribune pour parler de « la culture canaque millénaire », on se fout du monde, ou quoi ? Vous pensez connaître la Nouvelle-Calédonie en parlant de « culture canaque millénaire » et j'insulterais les Calédoniens, quels qu'ils soient, en affirmant que c'est faux ? Eh bien, non, je ne les insulte pas quand je dis que c'est faux ! Ça bouillonne un peu trop, mesdames, messieurs, dans vos têtes, toujours pour accuser la France. C'est dans vos discours et dans les journaux de gauche de France que M. Tjibaou et ses amis puisent toutes les élucubrations qu'ils servent à l'O.N.U.

Car si vous larguez la Nouvelle-Calédonie, c'est l'ensemble du Pacifique qui va partir.

M. Pierre Descaves. Les porteurs de valise s'en foutent !

M. Roger Holeindre. Y avez-vous pensé un peu, chers collègues ?

Nous nous laissons donner des leçons par l'Australie ou par la Nouvelle-Zélande ! Moi je vais citer quelques chiffres ! La Nouvelle-Calédonie, c'est 19 000 kilomètres carrés et 150 000 habitants ; la Martinique, 1 000 kilomètres carrés et 320 000 habitants. Vous pouvez noter, si vous voulez, pour vous éviter de dire des bêtises la prochaine fois. L'île de Lifou, une des trois Glorieuses, une des trois îles à côté de la Nouvelle-Calédonie, c'est 8 000 habitants pour la même superficie que la Martinique. Est-ce de la surpopulation ? C'est cela les colons accapareurs de terres, les paras dangereux pour la population, la cavalerie ?

D'abord, messieurs les socialistes, qu'avez-vous contre les paras ? Le gouvernement socialiste a bien été content de les trouver quand il s'agissait d'aller se salir les mains pour sauver les populations d'Alger ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) C'est vous qui nous y avez envoyés, messieurs, ce n'est pas nous qui sommes partis ! Il est scandaleux de comparer la Nouvelle-Calédonie à l'Algérie. Les soldats, en Nouvelle-Calédonie, font leur travail. Mais ils ne font pas la guerre. Dire que la Nouvelle-Calédonie, c'est l'Algérie, c'est donc une honte supplémentaire. Voilà la vérité ! (*Très bien ! sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Moi, j'aimerais dramatiser les choses. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, j'aimerais pouvoir parler calmement de tout cela. Si je ne le peux pas, c'est parce que vous transformez les choses. Tout ce qui a été dit avant moi ici est faux ! Les rafles ! Quelles rafles ? Quelles prisons ignobles à Nouméa ? Quand nous étions à Djibouti aussi, toutes les semaines les journaux publiaient des articles sur les prisons « ignobles » de Djibouti. Ceux qui étaient enfermés à Djibouti dans les prisons du temps de la France étaient heureux. Il n'y a qu'à aller aujourd'hui au Vanuatu voir comment ça se passe !

Et vous venez nous parler des « chefs historiques », M. Tjibaou, M. Yeiwéné Yeiwéné... Il n'y a qu'à voir un peu ce qu'ils touchaient de la France depuis des années ! Les trois quarts de ces gens occupaient des postes très importants. En plus, ils étaient au gouvernement local. Bien souvent, ils cumulaient des payes de présidents-directeurs généraux extérieurs et leur traitement de membre du gouvernement local ou de ministre.

Parce qu'ils ont quand même tous été ministres et, comme par hasard, c'est le jour où ils n'ont plus été ministres locaux que les troubles ont commencé.

Et pourquoi ne vous étendez-vous pas sur M. Maurice Lenormand, ou sur M. Jean Guiart ? Ce sont des Canaques authentiques, ceux-là ? Non, deux métropolitains, spécialistes de la subversion !

Et quand on évoque Nainville-les-Roches, il faudrait peut-être savoir aussi de quoi l'on parle. Qu'a dit M. Tjibaou, par la bouche de M. Machoro, en rentrant de Nainville-les-Roches ? Il a dit que les peuplades françaises qui désireront rester ici devront choisir la nationalité canaque ! En métropole, il paraît que vouloir exiger que les étrangers prennent la nationalité française, c'est honteux. Alors que...

M. Robert Le Foll. C'est vous qui le dites.

M. Roger Holeindre. En Nouvelle-Calédonie française, les Français n'auraient pas le droit de rester français ?

M. Jean-Pierre Worms. N'importe quoi !

M. Roger Holeindre. C'est cela votre politique ? Que disait M. Yeiwéné Yeiwéné - peut-être présent dans les tribunes - quand vous avez laissé partir en Libye s'entraîner des terroristes. Il déclarait tout simplement : il y aura bientôt des morts ! Ces propos ne méritent-ils pas des poursuites ? C'est la démocratie cela ?

La Nouvelle-Calédonie, dans l'ensemble français, peut être socialiste, communiste, R.P.R., U.D.F., Front national, (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), bref, ce qu'elle veut. Elle peut être dirigée par qui elle veut. Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'elle sorte de l'ensemble français.

Quand je dis que M. Rouan et M. Jean-Pierre Hugues, de hauts fonctionnaires socialistes, ont pactisé avec l'insurrection, est-ce faux ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Le Foll. Oh, quelle honte !

M. Roger Holeindre. Quand peut-on se faire enlever l'immunité parlementaire ? Poursuivez-moi si vous voulez ! De son bureau du haut commissariat, c'est M. Jean-Pierre Hugues qui a prévenu Machoro que les gendarmes arrivaient, et vous le savez très bien ! J'attends qu'on m'apporte la contradiction là-dessus !

M. Jean-Claude Martinez. Les social-traitres...

M. Robert Le Foll. Vous avez bonne mine !

Mme Paulette Nevoux. Mais oui, il est content !

M. Roger Holeindre. Tout cela vous embête, parce que c'est la vérité. Nous, nous ne regardons pas derrière les urnes pour savoir si nous allons être réélus ou pas. Nous serons réélus sur nos idées et sur notre programme, ce qui vous pose des problèmes, évidemment. Comme le disait Mme Georgina Dufoix, il y a vingt ans que l'on n'avait pas entendu cela dans cette assemblée. Nous sommes venus ici justement pour vous dire ce genre de choses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Il y a des Canaques qui se veulent néo-calédoniens, ou mélanésiens, et qui travaillent la terre. J'en connais. Dans la tribu de Honayaguette par exemple, ils élèvent du bétail et cultivent : comme par hasard, ceux-là sont pro-français et même tout simplement français.

A côté, dans les tribus qui veulent l'indépendance, il paraît que toutes les nuits on se lève en gémant : « Du travail, du travail, des pelles et des pioches, qu'on nous donne des terres à cultiver ! » Actuellement, 400 000 hectares de terre sont aux Européens, 400 000 hectares aux Mélanésiens, mais les trois quarts ne sont pas cultivés. Il reste 1 million d'hectares libres !

Dans cinq minutes, vous allez voir quelqu'un me remplacer à cette tribune (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) et réclamer des terres pour les Canaques ! Il y a de quoi nourrir la moitié du Pacifique avec ces terres qui ne sont pas cultivées et qui ne le seront pas si nous partons.

Parce que Nouméa, mesdames, messieurs, c'est à 20 000 kilomètres de Paris, à 10 000 kilomètres de Los Angeles, à 5 000 kilomètres de Tahiti et à 2 200 kilomètres de Wallis et Futuna. Pour aller de métropole en Nouvelle-Calédonie, il faut trente heures d'avion, quarante-cinq jours en cargo. Toutes les îles du Pacifique qui ont soi-disant accédé à l'indépendance, vivent de quoi ? De la charité mondiale ! D'un jeu de balance et de chantage entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ! Elles disent aux uns : « Si vous ne nous donnez pas d'argent, eh bien, on va prendre des chalu-

tiers russes », et vice versa... Comme les Russes sont très intéressés, à la différence de vous, par cette région du monde, ils font un sacré effort financier...

Le Vanuatu a été largué un beau matin ! Aujourd'hui, avec les Fidji et la Papouasie, il a des alliés, mais « non alignés ». Jugez-en : Cuba, la Libye, l'Algérie et l'U.R.S.S. ! Tout cela, forcément, c'est « non aligné ». Les Australiens ont transporté des commandos papous qui ont matraqué les Français du Vanuatu, qui les ont déshabillés, qui les ont fait partir presque nus - certains nus avec seulement une valise. Sur ces bancs, où ne siègent que des députés français, censés représenter la France, quelqu'un va-t-il me répondre que cela est normal ? Non,

Cela est honteux et ne doit plus se reproduire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Je tiens à vous signaler que les Français chassés du Vanuatu sont encore à Nouméa, dans les tours dites « de Saint-Quentin ». Nous n'avons pas été capables de leur donner des terres, alors qu'ils étaient fermiers, cultivateurs ou planteurs. Maintenant ils pourrissent en ville, à Nouméa, et on ne leur a même pas versé l'argent qu'on leur avait promis - car le Gouvernement français leur avait demandé de rester sur place au Vanuatu pour défendre la francophonie. Telle est la réalité. Voilà de quoi sera fait demain si nous n'y prenons garde !

On vient nous parler encore des « braves curés », des « braves pasteurs ». Oui, c'est bien, la petite chapelle dans le lointain, le clocher, la cloche qui sonne et puis le brave curé qui ne défend que le bon Dieu... Manque de pot, les curés et les pasteurs du coin, là-bas, le bon Dieu, ils s'en foutent ! Ce qui les intéresse, c'est la révolution. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Une révolution qu'ils mènent par Canaques ou Tahitiens interposés.

Pour s'en rendre compte, il suffit de lire ce qu'écrivent les pasteurs de la région. L'église anglicane évangélique est contre la bombe. La bombe, c'est la France. Or la bombe tue : donc les Français sont des assassins, donc l'Eglise est pour l'indépendance des territoires français du Pacifique ! Chers collègues, ce n'est pas plus compliqué que ça. Voilà ce qui est dit, ce ne sont pas des discours académiques.

Aujourd'hui, l'union sacrée est faite entre les syndicats pro-indépendantistes de Tahiti, de Nouvelle-Calédonie, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Il y a des accords de solidarité. Et tout cela est manipulé par les Soviétiques. En cet instant, quelqu'un peut-il se lever pour me répondre que j'ai tort, ou que je mens quand j'affirme que tout cela est manipulé par les Soviétiques ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Que ceux qui ne sont pas d'accord avec moi se lèvent ! (*Plusieurs députés du groupe socialiste se lèvent.*) Je leur donne cinq minutes de mon temps de parole pour me prouver le contraire ! Manque de chance, vous n'avez rien à dire là dessus... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Holeindre, ne faites pas cadeau de votre temps de parole : il est déjà épi...é ! (*Rires.*)

Dans ce débat, dont je reconnais qu'il peut susciter les passions, je serai d'une très grande largesse pour l'appréciation des temps de parole, mais je vous demande de ne pas en abuser. Au demeurant, ce que je fais pour vous, je le ferai pour tous les orateurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Roger Holeindre. Même les acquis de l'autonomie, avec le partage des pouvoirs, ne posent que des problèmes à la métropole. Les centres de décision territoriaux et municipaux, entre les mains de gens qui souvent se haïssent, créent plus de problèmes qu'ils n'en règlent. En définitive, c'est préjudiciable à la France.

Est-ce que quelqu'un est venu dire à cette tribune ce qui s'est passé à Tahiti voici peu de temps, en ricochet avec ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie ? Deux cents dockers avaient occupé le port de Tahiti...

M. Robert Le Foll. Cela n'a rien à voir !

M. Roger Holeindra. Et comment ! Parce que si vous larguez la Nouvelle-Calédonie, Tahiti partira avec, ainsi que Mururoa, notre base atomique.

M. Guy-Michel Chauveau. Quel amalgame !

M. Roger Holeindre. Et puis ce n'est pas à vous de me dire si cela a à voir ou pas avec la Calédonie ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs du groupe du R.P.R.*)

Vous, la seule chose qui devrait vous intéresser, c'est de savoir si le haut commissaire socialiste et son adjoint ont ou non trahi la France. Vous rigolerez un peu moins dans quelques années, croyez-moi ! Nous vous demanderons des comptes !

M. Jean-Claude Cassaing. Du calme !

M. Roger Holeindre. Lorsqu'un C.R.S. commet une « bavure », on le poursuit devant les tribunaux. Mais un haut commissaire de France peut faire ce qu'il veut, y compris trahir le pays, personne ne lui demande de comptes !

Plusieurs députés du groupe socialiste. On se calme !

M. Roger Holeindre. Non, vous ne me ferez pas taire, n'y comptez pas !

Le meneur actuel de l'indépendance à Tahiti est M. Oscar Témara. Je signale aux membres du Gouvernement ici présents que M. Oscar Témara, qui se veut pour l'indépendance de Tahiti et qui milite dans ce sens en accord avec M. Tjibaou et M. Yeiwéné Yeiwéné, est, à l'heure actuelle, douanier payé par le Gouvernement français.

M. Guy-Michel Chauveau. Eh bien !

M. Roger Holeindre. De même, un policier en activité des R.G. est membre d'un mouvement antifranchais très actif à Papeete...

Chaque fois qu'il y a une manifestation, des écolos allemands, anglais, néo-zélandais, japonais, des écolos du Larzac débarquent là-bas ! Qui les autorise à débarquer ? Qui paie les billets ? Tout cela coûte une fortune !

M. Guy-Michel Chauveau. Oui, qui les paie ? (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

M. Roger Holeindre. Au nom de quoi vont-ils semer la haine contre la France ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Mais enfin, ça vous fait rigoler quand on parle de la France ? Je regrette qu'il n'y ait pas la télévision ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Alain Calmat. Du calme ! Ne dites pas n'importe quoi !

M. Roger Holeindre. De quoi ? Je n'ai pas le droit, moi, de parler de la France ! Vous voulez qu'on étale un peu nos états de service ! A part les balles de tennis, qu'est-ce que vous avez entendu siffler d'autre, vous ? (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Alain Calmat. La France, on l'aime autant que vous !

M. Roger Holeindre. La France du Pacifique, c'est 350 000 francophones perdus au milieu de 20 millions d'anglophones pour qui ce sont des indésirables qu'il faut mettre à la porte. Voilà la réalité des faits !

Alors vous, vous allez aider l'Australie qui, avec 15,5 millions d'habitants, possède 7,7 millions de kilomètres carrés, ce continent vide. Vous pensez vraiment que l'Australie a raison de nous chercher des poux dans la tête ? Allons donc, si le gouvernement australien était intelligent, c'est-à-dire pas socialiste (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) il devrait faire patte de velours avec la France !

M. Michel Dabré. Très bien !

M. Roger Holeindre. Et la Nouvelle-Zélande ? Vous pensez que tous ces territoires vont rester vides longtemps, alors qu'à côté il y a 165 millions d'Indonésiens et, un peu plus loin, des milliards d'hommes et de femmes sans terre ? Vous le pensez vraiment ? En réalité, vous n'en avez strictement rien à foutre ! Moi j'en ai quelque chose à faire, voilà la différence ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Calmat. Adressez-vous au ministre ! Pas à nous !

M. Roger Holeindre. Nous disions qu'il fallait soutenir le Sud-Vietnam et que les Américains se battaient pour que la politique des dominos n'ait pas lieu. Aujourd'hui, messieurs,

c'est de Cam Ranh et de Da Nang que partent les bateaux soviétiques qui vont, dans l'ensemble du Pacifique, chasser la France et l'Europe libre !

Le Japon a redébarqué. Il est là ! Economiquement, il va nous bouffer la laine sur le dos !

Si nous avions installé en Nouvelle-Calédonie des usines de montage et même un ou deux ports francs, les choses n'en seraient pas là aujourd'hui !

La Nouvelle-Calédonie, oui, reste une chance pour la France ! La Nouvelle-Calédonie, oui, reste une chance pour le monde libre ! La Nouvelle-Calédonie, oui, est une terre vide, et vous pouvez dire ce que vous voulez, elle ne doit pas le rester !

La France, elle, doit rester là-bas. Les soldats que vous avez envoyés, n'en faites pas, une fois de plus, des soldats perdus ! Ils ne se battent pas du tout avec leur fusil ou leur pistolet mitrailleur, ils se battent avec la pelle, avec la pioche ; ils font des routes, des chemins, et ils le font en notre nom à tous ici, que nous soyons R.P.R., U.D.F., socialistes ou Front national !

Alors, demain, ne défigurez pas une fois de plus l'armée française, n'envoyez pas des soldats en leur disant qu'ils doivent croire à leur patrie, tandis qu'ici vous avez l'air de dire que la patrie, vous vous en foutez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs du groupe du R.P.R.*)

M. la président. La parole est à M. Maurice Nénou-Pwataho.

M. Maurice Nénou-Pwataho. Avant de commencer mon intervention, monsieur le président, je poserai une brève question à M. Montdargent. J'aimerais savoir combien de temps il a passé en Nouvelle-Calédonie, en particulier dans les tribus mélanésiennes. En effet, en tant que Mélanésien vivant vingt-quatre heures sur vingt-quatre en milieu tribal, je suis déçu de l'avoir entendu dresser un tableau aussi noir de la Nouvelle-Calédonie devant la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie, mes chers collègues, je suis particulièrement honoré d'avoir été choisi pour défendre ce projet de loi en tant que porte-parole de la Nouvelle-Calédonie, que je représente ici avec mon ami Jacques Lafleur.

Né à Napoémien, Poindimié, petite commune du Nord-Est de notre territoire, je suis un Canaque, un de ceux dont on parle beaucoup depuis quelque temps, un de ceux surtout au nom de qui on s'arroge le droit de parler. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Eh bien, le Mélanésien que je suis a beaucoup à dire et à expliquer, au nom des Mélanésiens loyalistes qui me font confiance, d'abord, et au nom de tous les Calédoniens, ensuite.

Notre territoire offre une grande diversité, géographique mais surtout humaine. Cette diversité se fonde au sein d'une même et unique communauté calédonienne. Depuis quelques années, on veut faire croire à nos compatriotes métropolitains aussi bien qu'à l'étranger qu'il existe en Nouvelle-Calédonie deux blocs opposés l'un à l'autre, pour des raisons tenant à la race et à la couleur de la peau. Rien n'est plus faux ! Nous sommes une population peu nombreuse sur un vaste territoire et une population pluri-ethnique. Je suis d'origine mélanésienne, mais aussi député de Nouvelle-Calédonie élu par des électrices et des électeurs de toutes origines ethniques. Je me considère comme le représentant de l'ensemble de la communauté calédonienne et non pas comme celui d'une seule fraction. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Je suis comme vous tous, et sans restriction aucune, un élu de l'ensemble de la nation.

M. André Fanton. Très bien !

M. Maurice Nénou-Pwataho. Aujourd'hui, je mesure l'importance de la responsabilité qui m'incombe car j'ai le sentiment d'être la voix de tous mes compatriotes. Quand j'ai quitté, il y a quelques jours, la Nouvelle-Calédonie pour rejoindre la métropole, j'ai été frappé de voir sur tous les visages une expression de confiance et de détermination. Les femmes et les hommes dont j'ai croisé le regard savent maintenant qu'ils vont avoir dans quelques mois le droit d'exprimer librement leur choix et que ce choix sera très important pour leur avenir.

Vous me permettez, mes chers collègues, de porter un jugement sévère sur ceux qui veulent que la Nouvelle-Calédonie devienne indépendante en dépit de la volonté de ses habitants. Ils sont responsables des malheurs qu'a connus mon territoire. Ils ont abusé de la confiance des Mélanésiens, qui se demandent maintenant pourquoi ils sont confrontés à une situation qu'ils n'ont pas voulue.

Oui, je suis sévère à l'égard de ceux qui, pour des raisons idéologiques, ont abusé certains de mes compatriotes au point de leur faire croire qu'une minorité pourrait imposer ses vœux et sa loi à la majorité. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F., et Front national [R.N.]*)

Oui, je suis sévère à l'égard de ceux qui, représentant l'Etat, ont failli à leur devoir en renonçant à faire respecter les règles fondamentales d'un Etat de droit (*Mêmes mouvements*), c'est-à-dire la liberté, d'une part, la sécurité des personnes et des biens, d'autre part.

Oui, je suis sévère à l'égard de ceux qui ont été à l'origine des drames et des malheurs que la Nouvelle-Calédonie a connus entre 1984 et 1986. (*Mêmes mouvements.*)

C'est pourquoi je m'étonne aujourd'hui que certains s'inquiètent de ce qui va se passer demain, au moment du référendum, alors que je ne les ai pas entendus s'inquiéter lorsque nous vivions dans l'angoisse et dans le drame. (*Mêmes mouvements.*)

Grâce à la politique conduite avec détermination par le Gouvernement, la paix civile est revenue, la loi républicaine est respectée, la sécurité des personnes et des biens assurée, la confiance renaît chaque jour davantage dans tous les foyers.

M. Benjamin Briat. Voilà la vérité !

M. Maurice Nénou-Pwataho. Vous êtes venu à temps, monsieur le ministre, pour arrêter cette sinistre comédie qui faisait des Mélanésiens les premières victimes de jeux idéologiques auxquels ils sont totalement étrangers. Pourquoi faut-il que certains veuillent faire leur bonheur à leur place ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

A cet égard, les deux années qui viennent de s'écouler sont riches d'enseignements. Ceux qui veulent séparer la Nouvelle-Calédonie de la France, ceux qui prétendent nous conduire sur le chemin de l'indépendance ont obtenu de la loi, par l'effet d'un statut conçu, imaginé, élaboré et mis en œuvre à leur unique avantage, que des responsabilités leur soient confiées. Chacun sait, en effet, que le statut de 1985 a été fait pour eux, pour servir leur ambition, et qu'il leur a effectivement permis de s'installer à la tête de trois régions sur quatre, en sorte qu'ils détiennent l'essentiel du pouvoir régional.

Qu'ont-ils fait des attributions qui leur ont été dévolues ? Qu'ont-ils fait pour leurs frères mélanésiens ? Pour l'ensemble de la Calédonie ? Alors qu'ils disposent de moyens non négligeables, ont-ils pris une seule initiative ? Ont-ils présenté un seul projet ? Ont-ils entrepris une seule action pour le développement de notre territoire, pour le bien-être de nos populations ?

Non, mesdames et messieurs ! Leurs préoccupations sont d'une autre nature. L'économie, l'équipement, le développement, l'action sociale ne les intéressent guère. Tous les moyens dont ils disposent ont été consacrés à eux-mêmes, à leur organisation, à leur logistique, à des actions de propagande pour imposer leurs vœux et mieux asseoir leur domination sur les populations des régions qu'ils dirigent.

M. Jean-Claude Gaudin. Eh oui !

M. Maurice Nénou-Pwataho. L'exemple qu'ils donnent dans la gestion des affaires régionales est révélateur de leur capacité et de leur aptitude à exercer des responsabilités publiques ; je ne pense pas qu'il soit une incitation à leur confier, demain, la destinée d'un peuple et la conduite d'un Etat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Je voudrais inviter nos collègues à méditer quelques points. Cette réflexion, j'en suis persuadé, les aidera à mieux cerner la réalité mélanésienne.

En premier lieu, s'il est un devoir primordial pour la mère patrie, c'est bien d'inculquer à ses enfants - à tous ses enfants - les principes démocratiques sur lesquels elle se fonde et qui sont bafoués dans la plupart des pays du

monde. Sur les 180 pays de la planète, à peine une trentaine - une trentaine seulement - vivent en démocratie. Ils ont des assemblées régulièrement élues en vertu des règles d'un droit élémentaire, celui du suffrage universel. Nous, Canaques et Calédoniens français, nous voulons vivre comme cela, et sûrement pas sous la dictature violente d'un tyran du moment. Croyez-vous que notre mémoire soit défaillante à ce point que nous ne nous souvenions pas qu'il y a deux ans on voulait imposer à la Nouvelle-Calédonie un régime totalitaire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) Est-ce trop demander à la France, patrie des droits de l'homme, que de vouloir qu'elle garantisse l'expression du plus élémentaire de ces droits, celui de pouvoir choisir librement et démocratiquement son destin ?

Il faut s'interroger sur le refus du F.L.N.K.S. de voir se dérouler le référendum d'autodétermination. Il s'agit malheureusement du refus du suffrage universel et des institutions de la République, du refus de se plier à la loi de la majorité. Il s'agit de la prétention exorbitante d'imposer la loi de la minorité sans autre fondement que celui du racisme. (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur le ministre, vous avez eu raison de proposer le délai de trois ans de résidence en Nouvelle-Calédonie comme condition de l'exercice du droit de vote. Certes, vous avez souligné un jour - je m'en souviens - combien il serait difficile pour ceux qui y vivent depuis moins de trois ans d'être spectateurs et non acteurs. Mais il faut qu'ils sachent que c'est mieux ainsi, car c'est une assurance pour l'avenir. C'est aussi un désaveu pour ceux qui ont prétendu que, par le passé, les militaires et les gendarmes fabriquaient les majorités qui souhaitaient que la Nouvelle-Calédonie demeure française. Ce sera une leçon pour les pays voisins, qui n'ont pas de mots assez sévères pour condamner la France et son œuvre humanitaire. Ce sera la démonstration éclatante qu'une minorité seulement veut l'indépendance. Ce sera la preuve indiscutable que la grande majorité souhaite conserver la nationalité française. (*Mêmes mouvements.*)

Le choix démocratique des Calédoniens permettra, en outre, au monde libre de tenir une base solide dans le Pacifique Sud, au moment où s'y installent en force certaines puissances impérialistes. (*Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Enfin, ce choix sera pour les Mélanésiens, à l'aube du troisième millénaire, la meilleure garantie du progrès et de la liberté.

Chez nous, Mélanésiens, la réflexion a lieu le soir, dans la case, autour du feu. C'est là qu'entre nous, nous analysons tout ce qui se fait, ce que, parfois, nous n'avons pas eu le temps de maîtriser, à peine d'appréhender. C'est là - dois-je le redire ? - que nous avons tous compris, indépendantistes ou loyalistes, que nous avions failli perdre la liberté et qu'à coup sûr, nous la perdrons si, à notre tour, nous devions, par nécessité économique, signer des « accords de pêche » avec la Russie ou des « accords de défense » avec la Libye.

Car nous, Calédoniens, nous sommes plus nombreux aujourd'hui qu'hier à savoir que la France est championne du monde de la liberté. Peut-être bien que les Français eux-mêmes n'en sont pas pleinement conscients (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*), mais nous qui venons de si loin, nous voyons bien que c'est cette liberté que nous envient le plus les déshérités que nous rencontrons.

Alors, mes chers collègues, ouvrez les yeux et, avec nous, voyez ! Les micro-Etats n'ont qu'un seul droit : celui de se taire dans l'ignorance. Et plus au Nord, ce sont les grands Etats totalitaires : le Vietnam, le Cambodge. J'ai vu - nous avons vu - les *boat-people*, témoins poignants de ces peuples asservis et assoiffés de liberté.

M. Jean-Claude Martinez. Victimes du communisme !

M. Maurice Nénou-Pwataho. Je pourrais continuer, mais je suis sûr que ces exemples sont suffisamment éloquents. Je voulais que vous sachiez que, moi, député mélanésien, j'éprouve un sentiment de pitié pour ceux qui sont privés de liberté. Aussi ai-je peur qu'un jour mes compatriotes, qui auraient péché par ignorance ou par orgueil, ne se trouvent dans le même cas que ces populations torturées et asservies par des sauveurs providentiels. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Je vous demande, mes chers collègues, de tous voter ce projet de loi. Je vous le demande afin de permettre à tous les membres de la communauté calédonienne de dire clairement ce qu'ils souhaitent.

Tous les partis politiques qui se sont exprimés sur la Nouvelle-Calédonie ont reconnu qu'un référendum d'autodétermination était nécessaire. L'article 1^{er} de la loi du 17 juillet 1986 précise que cette consultation doit avoir lieu un an après la promulgation de la loi. Je remercie donc le Gouvernement d'avoir tenu son engagement et de permettre ainsi de savoir qui est pour et qui est contre le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France.

A ceux qui disent que le référendum est prématuré, je réponds que nous sommes très nombreux à l'attendre depuis longtemps. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Gabriel Kasperelt. Voilà qui exprime la vérité !

M. Maurice Nénou-Pwataho. A ceux qui disent qu'il peut être à l'origine de nouveaux troubles, je réponds que cette affirmation est dangereuse pour la démocratie...

M. André Fanton et M. Jacques Baumel. Très bien !

M. Maurice Nénou-Pwataho. ... car l'on pourrait prendre prétexte de cet argument pour n'importe quelle consultation électorale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Les Calédoniens, qu'ils soient Mélanésiens, Européens, Wallisiens, Futuniens, Polynésiens, Vietnamiens, Indonésiens, veulent pouvoir choisir librement leur destin. Ils demandent à le faire dans le cadre de la Constitution et de la loi, avec un bulletin de vote !

M. André Fanton. Très bien !

M. Maurice Nénou-Pwataho. Quel est le démocrate, quel est le républicain qui pourrait s'opposer à leur demande ? (*Très bien ! sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Oui, mes chers collègues, je vous demande de voter ce projet de loi, car s'il est vrai que trop de temps a été perdu, je sais qu'il n'est pas trop tard ! Merci. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, vous avez pu observer que presque tout a déjà été dit lors de la première journée de ce débat consacré à la Nouvelle-Calédonie. Le débat n'est pas encore clos, mais il est déjà concluant. Tous les groupes se sont exprimés. Ils ont exposé leur opposition ou leur adhésion au projet du Gouvernement, leurs inquiétudes et leurs réserves, leurs déterminations, à droite comme à gauche, et leurs hésitations au centre.

Nous connaissons donc l'opinion de l'Assemblée nationale : elle est partagée, une partie est même divisée, déchirée peut-être. Nous connaissons moins bien l'opinion du pays qui ne se sent vraiment concerné par ce problème qu'en cas de crise, mais qui est insuffisamment informé pour en mesurer l'importance politique et humaine, d'autant que ce débat, ouvert un vendredi, n'a pas été organisé pour retenir l'attention, c'est le moins que l'on puisse dire. Il aura fallu qu'un député de la majorité, M. Fuchs, fasse sortir le ministre de ses gonds pour que les Français en entendent parler !

Voilà vraiment un débat insolite ! Les principaux responsables de la majorité n'ont pas prévu d'y participer. Ils n'y assistent même pas. On ne les aura ni vus ni entendus. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. André Fanton. Ne dites pas n'importe quoi ! Ce n'est pas parce que vous passez ici par hasard qu'il faut vous en prendre à ceux qui ne sont pas là aujourd'hui !

M. Pierre Joxe. Débat capital, nous dit-on, mais ils en sont absents ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ils ne font que passer en séance.

M. André Fanton. Pour le passage vous êtes un spécialiste !

M. Pierre Joxe. N'ont-ils rien à dire, rien à entendre ? Curieux parlementaires, curieuse majorité qui laissent faire en silence un ministre isolé, esseulé... (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arthur Dehaine. Pas vous ! Pas ici !

M. Gabriel Kasperéit. Il fait du roman !

M. Pierre Joxe. ...conscients, nous le savons, de la vanité des votes qui vont intervenir...

M. Gabriel Kasperéit. N'importe quoi !

M. Pierre Joxe. ... car l'aboutissement étrange de ce débat insolite, nous le connaissons : ce débat aboutira - s'il aboutit - ...

M. Charles Ehrmann. Vous êtes un provocateur !

M. Pierre Joxe. ... à deux vutes sans signification politique durable.

M. Robert-André Vivion. Il n'a pas écouté M. Nénou-Pwataho !

M. Pierre Joxe. Ici, si votre loi est votée, son vote ne signifiera pas l'accord de votre majorité. Au contraire, au lendemain d'un vote de confiance, il en soulignera la fragilité.

Là-bas, si votre référendum a lieu dans les conditions actuellement prévues, ce vote n'établira pas le consensus et l'espoir commun dont les Calédoniens, tous les Calédoniens, ont besoin. Au contraire, le référendum tel qu'il est prévu aggravera les divisions que nous voulons, nous, surmonter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Gabriel Kasperéit. Ah oui ! Avec les socialistes et M. Pisani cela a été le désordre, les assassinats et les viols.

M. Pierre Joxe. Ce qui est en revanche très significatif, c'est qu'absents du débat parlementaire, comme s'ils ne voulaient pas trop s'engager, plusieurs responsables de la majorité ont tenu, cependant, à faire connaître à l'opinion les distances qu'ils prenaient à l'égard de votre projet.

M. Giscard d'Estaing, sur Radio-Monte-Carlo, le week-end dernier, ainsi que M. Messmer, sur R.T.L...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Il est là !

M. Pierre Joxe. ... MM. Barré et Stasi, auparavant, ont tous dit à peu près la même chose, que le journal *Le Monde* d'hier résume ainsi : « Les dirigeants de la majorité d'accord pour dire que le référendum en soi ne résoudra rien ».

Un député du groupe U.D.F. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Giscard d'Estaing !

M. Gabriel Kasperéit. Le référendum n'apporte pas de réponse, mais il donne les moyens d'en avoir !

M. Pierre Joxe. Dans *Témoignage chrétien* de la semaine dernière, M. Tjibaou, sur ce point, ne dit pas autre chose lorsqu'il affirme : « Si le référendum a lieu aux conditions actuellement prévues par le Gouvernement, vous devez savoir qu'il ne réglera rien ».

M. Charles Ehrmann. Rien ne termine jamais rien !

M. Pierre Joxe. Il est vrai qu'il ajoute : « La Calédonie se retrouvera, contrairement à ce que l'on prétend, dans une situation plus difficile qu'aujourd'hui car le fossé se sera creusé encore un peu plus entre les Canaques et les autres ».

M. Charles Ehrmann. C'est vous qui l'aurez creusé !

M. Pierre Joxe. J'en conclus que l'on peut encore espérer une réflexion approfondie de la majorité dans les semaines qui viennent. S'il ne doit rien résoudre, ce projet ne vaut pas la peine que l'on prenne des risques inutiles. Je pense que l'opinion est prête à comprendre, et même à apprécier, un changement d'attitude du Gouvernement qui, écoutant aussi bien sa majorité que l'opposition, retarderait une démarche qui ne peut rien résoudre, s'il se confirme qu'elle peut, au contraire, nuire à l'intérêt public.

Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, je vous demande aujourd'hui de ne rien dire qui exclue cette possibilité et de nous entendre lorsque nous vous parlons calmement...

M. Jean Kiffer. Ça change !

M. Pierre Joxe. ...d'une question que nous avons eu et que nous aurons peut-être encore à traiter après vous, bientôt ou plus tard, comme vous-mêmes aujourd'hui avez à la traiter après nous.

M. Jean-Claude Martinez. Dieu nous en préserve !

M. Pierre Joxe. Les socialistes aujourd'hui, comme vendredi dernier, participent largement à ce débat parce qu'il intéresse la France et son avenir, la paix et son avenir, les Calédoniens et leur avenir.

M. Bernard-Claude Savy. La Russie et son avenir !

M. Arthur Dehaine. Sacré démocrate !

M. Pierre Joxe. Et d'abord l'intérêt de la France, car dans ce lac anglo-saxon qu'est le Pacifique, dans cette mer où l'Asie rencontre les Amériques, dans cet océan qui couvre le tiers de la surface du globe, la France est présente, elle y a des intérêts, une influence et des amis.

M. Bernard-Claude Savy. L'U.R.S.S. aussi !

M. Pierre Joxe. La France n'y a pas que des amis, et elle n'en a pas trop. Faut-il les décourager, les désespérer, les perdre ? Parmi ces amis, il y a le peuple canaque ; il y est depuis longtemps et vous savez bien qu'il y est pour toujours.

M. Pierre-André Wiltzer. La France aussi !

M. Bernard-Claude Savy. Il vient de s'exprimer !

M. Pierre Joxe. Le peuple canaque n'exporte pas ses capitaux, il n'en a pas, il ne manifeste pas avec des drapeaux étrangers, américains par exemple. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Claude Lamant. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Arthur Dehaine. Précisez !

M. Pierre Joxe. Non il ne le fait pas ! C'est sur le peuple français qu'il compte pour accéder à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, malgré l'histoire décevante et les promesses non tenues, malgré la colonisation et la répression, malgré l'affront maladroit que vous avez commis en supprimant l'office culturel canaque, comme si la culture canaque n'existait pas ou ne devait plus exister. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Garder nos amis dans le Pacifique, comme ailleurs, c'est l'intérêt de la France, car la France a des intérêts dans l'océan Pacifique ; elle y est présente économiquement, militairement et donc politiquement.

M. Arthur Dehaine. Greenpeace !

M. Pierre Joxe. S'il est vrai que le XXI^e siècle doit voir croître encore l'importance stratégique et géopolitique du Pacifique, est-il négligeable que nos intérêts soient garantis par l'entente, la coopération, en un mot par l'association volontaire et donc durable entre la France et les territoires qu'elle a jadis colonisés ? Est-il négligeable que le statut de la Polynésie française, malgré ses défauts, assure à nos installations stratégiques la sécurité nécessaire ? N'est-il pas regrettable que la décolonisation des Nouvelles-Hébrides ait été conduite de façon aussi maladroite ? N'est-il pas souhaitable - je me place pour le moment du seul point de vue de nos intérêts, y compris de ceux des Français d'outre-mer - que la sécurité de la Nouvelle-Calédonie soit assurée avec la France ?

M. Tjibaou et M. Yeiwéné-Yeiwéné vous l'ont dit, monsieur Pons, ainsi qu'à M. Chirac, l'an passé, à Nouméa : nous avons des intérêts en commun, y compris dans le domaine de la sécurité.

L'intérêts de la France était-il donc, je vous le demande, de conduire des hommes à aller plaider contre elle à l'O.N.U. ? Dois-je vous rappeler qu'il n'y a guère plus d'un an, lorsque certains membres du F.L.N.K.S. allaient à l'O.N.U. ...

M. Jacques Baumel. Les bons apôtres !

M. Pierre Joxe. ... ils étaient désavoués par leurs amis qui qualifiaient alors leur démarche de personnelle. Voilà que la même démarche est faite à présent par ceux qui la critiquaient hier. S'ils ont changé d'avis, n'est-ce pas du fait de votre politique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lément. De la vôtre !

M. Pierre Joxe. Et qu'avons-nous gagné ? Un procès international.

Vous avez ironisé, monsieur Pons, sur la composition du comité de décolonisation. On ne peut pas vous donner tort. Vous avez fait sourire. Et après ? L'intérêt de la France est-il qu'elle soit ramenée devant l'O.N.U. comme il y a trente ans ? Cela, monsieur Pons, ne nous fait pas sourire.

Notre influence dans le Pacifique ne serait-elle pas menacée dans ce monde océanien, asiatique, américain, dominé par la culture anglo-saxonne ? Notre influence résisterait-elle à la révolte durable d'une population canaque humiliée qui recevrait l'appui moral de tous ses amis océanien, qui sont nombreux, et aussi de tous nos rivaux, sans parler de nos adversaires ? L'influence de la France dans le Pacifique, comme ailleurs, s'appuie sur la confiance populaire, sur la confiance des pauvres, des opprimés, des déposés aux quels, depuis un demi-siècle, deux grands Français ont su parler en notre nom, au nom de la France : De Gaulle à Brazzaville et à Pnom-Penh et Mitterrand à Cancun. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gabriel Kasperelt. C'est la meilleure !

M. Pierre Joxe. Bien qu'ils aient parlé tous les deux en notre nom, leur message était tellement fort qu'il l'était peut-être trop pour certains d'entre nous. En effet, on ne peut pas dire que De Gaulle naguère et Mitterrand aujourd'hui aient été immédiatement entendus en métropole...

M. Gabriel Kasperelt. Ne faites pas ce genre de rapprochement !

M. Pierre Joxe. ... par ceux qui tiraient ou tirent encore de grands ou de petits profits du colonialisme ou du néo-colonialisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Evidemment, nul n'est prophète immédiatement dans son pays, mais instantanément dans tous les autres pays du monde les peuples opprimés ont reconnu ces paroles qui nous engageaient et qui fondent encore notre influence. Or notre influence est un gage de paix, et la paix est le deuxième enjeu de ce débat.

Mesdames et messieurs les députés, je n'ai pas interrompu les propos injustifiés du ministre des départements et territoires d'outre-mer, vendredi, au début de ce débat, parce que je savais pouvoir compter sur votre mémoire. Il est vrai qu'il y a eu de grands troubles en Calédonie en 1984. Une nouvelle fois, c'est vrai, il y a eu des morts, des blessés et des destructions...

M. Gabriel Kasperelt. Eh ! oui.

M. Jacques Baumel. De votre faute !

M. Pierre Joxe. On a pu craindre le retour d'un de ces embrasements dont les terres colonisées ont, hélas ! le cruel souvenir, la Nouvelle-Calédonie particulièrement. Mais, à l'époque, le chef du gouvernement auquel j'appartenais a donné une consigne : ordre et dialogue.

M. Jean-Claude Martinez. Soumission !

M. Pierre Joxe. Ordre oui, mais ordre et dialogue, ordre pour le dialogue, car le dialogue était et doit toujours être le but.

M. Gabriel Kasperelt. C'était le désordre et le crime. Voilà la vérité !

M. André Fanton. Vous n'avez rien réglé du tout !

M. Pierre Joxe. L'ordre en était le moyen, car il n'y avait pas de dialogue possible sans ordre rétabli. Mais il n'y a pas davantage d'ordre durable sans dialogue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Le moyen de l'ordre était évidemment d'interposer la force face à la force ou, plutôt, entre les forces. J'ai donc envoyé des dizaines d'escadrons de gendarmerie mobile qui ont contribué à rétablir l'ordre.

M. Gabriel Kasperelt. Avec des fusils déclassés ! Ils ont été humiliés !

M. Pierre Joxe. Non sans difficultés, non sans drames même et pendant que le dialogue reprenait dans l'ordre qui revenait, j'ai envoyé - c'était sans précédent - de nombreuses compagnies républicaines de sécurité pour préserver l'ordre en ville à Nouméa.

M. André Fanton. Pour réparer les erreurs de M. Pisani !

M. Gabriel Kasperelt. M. Pisani était enfermé dans un bunker !

M. Pierre Joxe. Cela devait permettre le dialogue dont les extrémistes ne voulaient pas. J'ai renforcé tous les services de police car trop d'attentats, trop d'intimidations, trop de complots étaient entrepris pour saboter le dialogue auquel aspirer, dans leur masse, les Caldoches comme les Canaques, les Wallisiens comme les Vietnamiens installés là-bas.

La question que nous vous posons aujourd'hui est la suivante : employez-vous la force publique, y compris celle des unités militaires de troisième catégorie, de la meilleure façon pour maintenir les chances de ce dialogue ? Cette question, nous vous la posons à vous, mais d'autres se la posent à eux-mêmes.

En octobre dernier déjà, cinq prêtres vivant en brousse avaient exprimé leurs inquiétudes devant le développement de la nomadisation militaire. Plus récemment, dans le dernier numéro de l'hebdomadaire protestant *Réforme (Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*, le président du comité exécutif de la communauté évangélique s'interroge : « Il y a actuellement en Nouvelle-Calédonie un militaire pour huit Mélanésiens. La militarisation est mal acceptée par la population autochtone. Certes les militaires s'efforcent de fraterniser. Ils distribuent des bonbons aux enfants, transportent des personnes âgées *(Nouvelles exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*... »

M. Michel Pelchat. Ils rendent des services !

M. Pierre Joxe. « ... organisent des séances de sport pour les jeunes. Mais à Thio, par exemple, ils ont laissé les partisans de l'extrême droite locale provoquer les Mélanésiens sans réagir.

M. Gabriel Kasperelt. Bien sûr. C'est pour cela qu'on a tué un jeune homme !

M. Pierre Joxe. « Que font-ils donc là ? demande-t-on dans les tribus. Est-ce pour éviter les affrontements ou seulement pour nous surveiller ? »

M. Gabriel Kasperelt. C'est effroyable !

M. Pierre Joxe. « La militarisation conduit à penser que l'autre est un ennemi qu'il faut débusquer. Mais l'avenir n'est-il pas au dialogue plutôt qu'aux armes ? » *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gabriel Kasperelt. C'est curieux, car, depuis un an, les armes se sont tuées !

M. Pierre Joxe. Ces derniers jours encore, des prêtres catholiques, dans un appel partiellement reproduit par la presse métropolitaine, en particulier par *La Croix*, mais refusé par la radio et la presse officielle de Nouméa, ont exprimé leurs inquiétudes : « Nous sommes particulièrement inquiets de voir que la répression devient de plus en plus sélective : d'un côté complaisance vis-à-vis de la population qui est liée au pouvoir en place et, de l'autre côté, une répression dont l'action est guidée par l'impact qu'elle espère obtenir sur les esprits, plutôt que par le respect des droits fondamentaux ou de la stricte justice. »

M. Michel Pelchat. Cela, c'était en 1985 !

M. Pierre Joxe. C'était avant-hier !

Nous partageons, comme citoyens, comme élus de la République, cette inquiétude exprimée par des hommes d'Eglise, et ce que nous a rapporté M. Ledran de sa mission là-bas, comme membre de la commission de la défense, nous inquiète encore davantage.

M. Jacques Baumel. Je fais toutes réserves là-dessus !

M. Pierre Joxe. Nous sommes donc obligés de vous interroger : ne craignez-vous pas que l'emploi des forces que vous avez déployées n'entraîne plus de tensions que d'apaisements - comme le suggérait M. Fuchs vendredi -, en un mot ne s'inspire davantage de l'esprit colonial que de l'ambition décolonisatrice ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe*

socialiste.) En effet, vous le savez, pour nous socialistes c'est de décolonisation qu'il s'agit. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national. [R.N.]*)

Mme Christiane Papon. Il n'y a pas à décoloniser !

M. Michel Felchat. Et la Bretagne ?

M. Pierre-André Wiltzer. Et l'Occitanie ?

M. Pierre Joxe. C'est le but indiscutable dont, il est vrai, les moyens peuvent être discutés.

Comme le disait, dimanche, M. Messmer, président du groupe R.P.R., sur les ondes de R.T.L. : « Il est parfaitement possible que, à terme, la Nouvelle-Calédonie s'oriente vers l'indépendance. » C'est vrai. L'indépendance d'un territoire colonisé peut être envisagée.

M. Charles Ehrmann. Ils sont libres !

M. Pierre Joxe. Ses formes peuvent être diverses voire évolutives. Mais l'indépendance, par elle-même, n'est pas forcément nécessaire ni suffisante à la décolonisation.

Elle n'est pas forcément nécessaire : notre collègue Aimé Césaire sait dire bien mieux que moi comment la départementalisation et la décentralisation ont fait progresser la décolonisation réelle de la Martinique. Il dit « progresser », il ne dit pas « aboutir ». Il connaît l'histoire et son poids.

L'indépendance n'est pas suffisante pour la décolonisation : trop d'exemples sautent aux yeux dans le Pacifique - et ailleurs - d'Etats prétendument indépendants où le colonialisme s'est maintenu ou aggravé parfois en changeant seulement de colonisateur.

M. Charles Ehrmann. Le Vietnam !

M. Pierre Joxe. Nous, les socialistes, nous voulons décoloniser. Mais vous, quand je vous interroge, vous ne répondez pas et le mot « décolonisation » ne parvient pas à franchir vos lèvres. Est-ce parce qu'il n'est pas présent dans votre tête ?

M. Baumel, R.P.R. comme vous, ne le prononce pas davantage, même s'il invoque le souvenir d'un grand décolonisateur, le général de Gaulle.

M. Jean-Paul Fuchs, U.D.F., a reconnu dans son intervention le fait colonial et évoqué la nécessaire décolonisation, sans la nommer, mais assez clairement pour vous faire sortir de vos gonds, comme chacun a pu le voir et le revoir samedi sur T.F.1.

La décolonisation, comme objectif, ne figure pas dans votre discours, ni dans celui de vos amis. Vous ne voulez même pas en entendre parler. Ne figure-t-elle donc pas dans vos projets ? Répondez-vous enfin à cette question simple : « Etes-vous anticolonialiste ? » Car si vous répondez « non », votre tâche est simplifiée ; le débat tourne court. Si vous voulez poursuivre une politique coloniale, la répression est nécessaire, l'occupation militaire légitime, les inégalités acceptables, la centralisation justifiée ; (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et Front national [R.N.]*) et naturellement toute perspective d'indépendance inimaginable, même assortie d'association, d'indépendance ou de formule comparable à celle qui régit la Polynésie française.

M. Gabriel Kaspereit. Vous êtes à la limite de la provocation, monsieur Joxe !

M. Pierre Joxe. En un mot, si le mot décolonisation n'est pas dans votre bouche, parce qu'il n'est pas dans votre tête, dès lors qu'avons-nous à nous dire, sinon nos désaccords ?

Si vous voulez maintenir le système colonial ou le développer, comme M. Messmer il y a quelques années - mais il semble évoluer aujourd'hui - dites-le nous, ce sera plus clair ; sinon, dites-le nous aussi, ce sera plus simple.

M. Jean-Claude Lamant. Lamentable !

M. Pierre Joxe. Car si nous étions simplement d'accord là-dessus, sur le but, la nécessité de décoloniser la Nouvelle-Calédonie, nous pourrions nous borner à discuter les moyens entre Français anticolonialistes...

M. André Fanton. Qu'est-ce que c'est ce langage marxiste ?

M. Charles Ehrmann. On ne va pas décoloniser, ce n'est pas une colonie !

M. Jean-Claude Lamant. Marxiste !

M. Pierre Joxe. ...en laissant M. Holeindre et M. Martinez s'égosiller pendant quelques minutes, le temps nécessaire pour respecter le temps de parole de leur groupuscule. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

Je n'en suis pas sûr, mais je crois connaître la vérité pour ce qui vous concerne. Je soupçonne que vous êtes au fond de vous-même pour la décolonisation,...

M. Charles Ehrmann. Non !

M. Pierre Joxe. ...mais que vous n'osez pas le dire !

M. Jean-Claude Lamant. Mais ce n'est pas une colonie !

M. Pierre Joxe. Vous êtes sans doute pour,...

M. Charles Ehrmann. Non !

M. Pierre Joxe. ...car assez intelligent, assez gaulliste...

M. André Fanton. Ce n'est pas à vous de porter des jugements sur les gaullistes !

M. Charles Ehrmann. Vous vous servez trop de de Gaulle !

M. Pierre Joxe. ...et assez avancé en âge pour en mesurer la nécessité. Mais vous n'osez pas le dire, car vous êtes trop tacticien, trop chiraquien et trop prisonnier de l'extrême droite pour lui déplaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà pourquoi vous cherchez à réduire le débat au problème de l'indépendance. Voilà pourquoi vous perdez votre calme lorsqu'un député de votre majorité vous ramène inexorablement au fond du problème : la décolonisation.

M. Jean-Claude Lamant et M. Roger Corrèze. Les marxistes au pouvoir !

M. Pierre Joxe. Vous n'en sortirez pas ! Vous êtes anti-indépendantiste, mais êtes-vous anticolonialiste ? Nous, les socialistes, nous sommes...

M. Jean-Claude Lamant. Vous êtes pour et contre !

M. Pierre Joxe. ... anticolonialistes. Si nous pensons qu'un statut particulier s'impose aux territoires lointains, ce n'est pas pour nous en séparer,...

M. Roger Corrèze. C'est la même chose !

M. Pierre Joxe. ... c'est au contraire pour établir des liens durables. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, si nous pensons qu'association, autonomie, ou toute autre forme de statut liant l'indépendance à différentes formules, assurant à la fois les intérêts de la France et ceux des populations d'outre-mer, en Calédonie, en particulier, est nécessaire, c'est parce que nous la savons prévisible, sans doute inéluctable et que nous préférons conduire la décolonisation dans l'intérêt général...

M. Roger Corrèze. Et livrer la Nouvelle-Calédonie aux Russes !

M. Pierre Joxe. ... plutôt que la subir dans la violence, que la politique de l'autruche finit toujours par engendrer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. On ne peut pas décoloniser ce qui n'est pas une colonie !

M. Roger Holeindre. Décolonisez la Corse !

M. Pierre Joxe. Vous ne pourrez pas conclure ce débat sans répondre, non seulement à l'opposition de gauche, mais aussi aux députés qui, dans votre propre majorité, vous disent que la décolonisation est nécessaire et que votre loi ne règlera rien. Ou plus précisément, vous pourrez conclure le débat parlementaire, comme vous le voulez. Mais le débat dans le pays, le débat dans l'opinion, le débat dans les consciences, non, vous ne pouvez pas le clore. Il chemine, il avance et vos propres amis le relancent sur les ondes, quand vous croyez l'étouffer ici.

M. Jean-Claude Martinez. Ce sont de faux amis !

M. Pierre Joxe. Et il faut nous préparer au si cle qui vient.

M. Bernard-Claude Savy. Vous ne serez plus là !

M. Pierre Joxe. Au cours des années qui viennent, il est vraisemblable que plusieurs de ceux qui siègent ici auront à exercer successivement ou simultanément des responsabilités intéressantes nos territoires d'outre-mer, qu'il s'agisse de leur développement économique, de leur statut politique et administratif, de leur régime social et naturellement de la défense nationale et de l'ordre public. Rien ne devrait donc être dit ici et rien n'aurait dû être dit que nous ne puissions relire sans rougir dans un an ou deux...

M. André Fanton. Vous aurez du mal !

M. Jean-Claude Martinaz. Mitterrand en 1954 !

M. Arthur Dahaina. Les demi-tours, vous connaissez !

M. Pierre Joxe. ... et surtout dans dix ou vingt ans...

M. Charles Ehrmann. L'avenir n'appartient à personne !

M. Pierre Joxe. ... quand les enfants et les jeunes Canaques seront devenus - comme vous le savez - la population majoritaire en Nouvelle-Calédonie.

Puisqu'il s'agit aujourd'hui de la Nouvelle-Calédonie où vivent Canaques et Caldoches, Mélanésiens et Polynésiens, mais aussi, exilés du Viet-Nam, rapatriés d'Algérie, et d'autres encore, considérons d'abord la réalité, cruelle et difficile, et pensons sur trois siècles.

Car au siècle dernier, dans cette lointaine colonie, la population aborigène n'a pas été massacrée, comme en Australie ou aux Etats-Unis, mais elle a été reléguée, repoussée, largement spoliée de ses terres traditionnelles. Les descendants des spoliés se sentent spoliés et en veulent aux bénéficiaires de la spoliation. Qui s'en étonnera ?

Sur ce lointain « caillou », au cours de ce siècle, des millions de tonnes de nickel ont été prélevés et longtemps sans aucun souci de protection de la nature bien sûr ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gabriel Kaepereit. Ça va plus la tête !

M. André Fanton. Il ne manquait plus que l'« écolo »-gaucho-marxiste !

M. Pierre Joxe. L'exploitation minière - exploitation du sol, exploitation des hommes, comme toujours à la mine - a enrichi une très petite minorité de capitalistes et fait prospérer une ville moyenne, Nouméa, où la population, en majorité non canaque, connaît, dans des structures coloniales, une prospérité relative et artificielle. Le contraste entre la ville et la brousse est stupéfiant, vous l'avez vu !

M. Roger Holaindre. Monsieur Joxe, vous êtes un raciste !

M. Pierre Joxe. Sur ce lointain territoire, un siècle d'histoire fait coexister, dans des conditions changeantes, des communautés entre lesquelles et parmi lesquelles les inégalités sont criantes, d'où des tensions profondes...

M. Jean-Claude Martinaz. Les Chouans et la Vendée !

M. Pierre Joxe. ... d'où la violence fréquente, d'où les rancunes nombreuses et souvent anciennes !

M. Roger Holaindre. Entretenues par vous !

M. Alain Chastagnol. Réveillées par vous !

M. Pierre Joxe. Un jour sur cette terre, la paix, la justice et un peu d'égalité sont-elles possibles ? Peut-être ! Je dis « peut-être ». Si oui, qui en a la responsabilité ? C'est la France. Mais la France doit-elle, peut-elle croire que ce problème sera réglé l'été prochain par un référendum ? Allons donc !

Au cours des années qui viennent - ce n'est pas « peut-être », c'est sûr - un, deux, trois, quatre gouvernements, cinq ou dix peut-être, auront, d'une façon ou d'une autre, affaire aux Calédoniens, à leur économie, à leur statut, à leur sécurité. Tout le monde le sait ! Cela nous permet ou nous impose de nous dégager un instant de l'action politique, toujours réductrice, et de consacrer un instant de réflexion à l'histoire.

Comment pouvez-vous affirmer qu'un vote à venir au cours de la séance de ce soir ou l'été prochain, sur place, aura moins de fragilité que les précédentes décisions politiques ?

Quelle mesure purement juridique peut prétendre marquer l'histoire, quand un peuple est atteint dans sa chair, son âme, sa vie même ?

Faut-il vous rafraîchir la mémoire, vous qui parlez si souvent du droit ?

L'acte juridique dont la signature fut imposée, en 1854, par le premier gouverneur de l'île aux chefs canaques qui « abandonnent leurs coutumes » et « vont participer aux droits et avantages de tout citoyen français » a-t-il eu des conséquences notables ?

Le décret de 1863 interdisant l'usage des langues locales à l'école a-t-il fait disparaître ces langues, y compris à l'école ?

Le décret de 1874, donnant tout pouvoir au gouverneur pour nommer et suspendre les chefs canaques, a-t-il détruit la coutume ?

L'abolition juridique de l'indigénat, en 1946, a-t-elle rendu les Canaques enfin vraiment citoyens français ?

La loi cadre de 1957, proposée par notre regretté et respecté ami, Gaston Defferre, a-t-elle survécu à l'arrivée, un an plus tard, de vos propres amis au pouvoir ?

Le référendum de 1958, où l'Union calédonienne a pourtant fait voter pour une constitution qui laissait espérer l'autonomie, ce référendum, il y a trente ans, a-t-il réglé le problème ?

La loi Billotte, en 1963, qui a aboli, hélas ! la loi Defferre, a-t-elle réglé le problème ?

Aucun vote, aucune loi, aucun texte ne peut établir un consensus que le dialogue n'a pas fait mûrir.

M. Jean-Claude Martinaz. Alors qu'est-ce qu'on fait ici ?

M. Pierre Joxe. Vous qui avez interrompu le dialogue, vous semblez depuis quelques jours en redécouvrir les vertus. Ce faisant, vous reprenez la bonne voie. Vous avez encore du chemin à faire, et sur ce chemin, vous avez dressé vous-même un obstacle : votre loi.

D'autres ont déjà ou vont encore montrer ce qui dans votre loi est suspect ou maladroite. Pour ma part, c'est en pensant au siècle prochain, aux jeunes Calédoniens d'aujourd'hui, de toutes communautés, qui seront adultes en l'an 2000, que je vous dis : « Tenez compte du débat parlementaire ; écoutez le débat qui naît dans le pays ; pensez à ce que l'on dira de vous, non seulement l'an prochain, mais aussi dans quinze ans, dans treize ans, à l'aube du siècle prochain. Observez le nombre de vos prédécesseurs, MM. Stasi, Stirn, Dijoud. (*Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.*)... »

M. Dania Jacquat. Parlons plutôt de Nucci et de Pisani !

M. André Fanton. Pourquoi ne citez-vous pas Nucci ?

M. Pierre Joxe. ... dont, avec le recul du temps, les positions anticolonialistes se sont affirmées.

Pour conclure, je vous le demande, reprenez un large dialogue, n'excluez aucun compromis et vous aurez été utile à la France, comme à la Calédonie.

Car je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur ce phénomène émouvant et frappant qui doit nous faire réfléchir tous.

Jamais, depuis longtemps, on n'avait vu, en France, les forces spirituelles, religieuses ou non, prendre part avec tant de force à un débat si éloigné des préoccupations quotidiennes des Français.

Dans les églises chrétiennes...

M. André Fanton. Pas vous !

M. Pierre Joxe. ... le débat est ouvert, comme à la ligue des Droits de l'homme. Mais la ligue des Droits de l'homme, c'est sa raison d'être. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Pourquoi cette irruption du religieux dans notre politique ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Pourquoi depuis longtemps cette inquiétude qui monte dans les églises de France ? (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. André Fanton. Vous y allez souvent ?

M. Pierre Joxe. Les prises de position répétées, discrètes mais insistantes, de pasteurs protestants...

M. Jean-Claude Martinaz. Ils sont tous socialistes !

M. Pierre Joxe. ... de prêtres catholiques et, plus récemment, ces questions qui ne viennent plus de la base des hommes d'église locaux mais qui viennent du sommet, de

responsables protestants, j'en ai cité un, de la hiérarchie catholique, qui s'apprête à envoyer là-bas une mission dès ce mois-ci.

M. Jean-Claude Martinez. La franc-maçonnerie aussi !

M. Pierre Joxe. Pourquoi ?

M. Bernard-Claude Savy. Les protestants de gauche !

M. Pierre Joxe. D'abord sans doute parce que l'évangélisation de la Nouvelle-Calédonie, phénomène ancien et profond, a établi une relation particulière entre plusieurs églises et les Calédoniens. C'est ainsi.

Ensuite, évidemment, parce que prêtres et pasteurs, rassemblant des hommes et des femmes de toutes communautés vivent quotidiennement, et souvent depuis longtemps, les espoirs et les peurs de ces communautés, de toutes ces communautés.

Enfin et surtout parce qu'à la base du christianisme, très répandu là-bas, il y a plusieurs articles de foi, partagés d'ailleurs par les autres grandes religions monothéistes et, parmi eux, le droit, la justice et la fraternité humaine qui, de nos jours, mettent en cause le colonialisme comme, dans l'Antiquité, l'esclavage.

Le droit, vous l'invoquez souvent, et vous nous proposez une loi, une de plus. Mais, quand la loi change trop souvent, c'est qu'en vérité il n'y a pas de loi, pas de droit, pas de normes. C'est qu'elle ne parvient pas à se hisser au niveau des consciences, à s'imposer aux esprits, à obtenir l'adhésion. Or, l'adhésion des esprits et des consciences, aucun vote ne l'assure à une loi.

Les lois qui colonisent, les lois qui décolonisent, ce ne sont pas des lois comme les autres. Elles ne s'inscrivent pas dans un passé démocratique. Elles sont des lois de rupture, elles relèvent à peine du droit public interne ; elles relèvent plutôt du droit des gens.

Les peuples colonisés d'abord, décolonisés ensuite, les colonisateurs choyés d'abord, malmenés par l'histoire ensuite, tous ceux qui vivent loin de nous ces épisodes en appellent à une loi, à la loi, pour assurer leur destin.

Mais, légiférer, dans ce domaine, ce n'est pas prétendre fixer le droit.

M. Denis Jacquat. Vous n'êtes pas bon !

M. Pierre Joxe. Hier, le but était de tordre le droit pour rendre légal outre-mer ce qui était interdit en France. Aujourd'hui, c'est rechercher la justice par l'évolution.

Car, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, pour répondre à votre question de vendredi, oui, dans certains cas, la loi peut en effet avoir une force injuste. Oui, bien sûr ! La justice dans une colonie, ...

M. Albert Mamy. Nous sommes en France !

M. Pierre Joxe. ... vous le savez aussi, ce n'est pas une justice comme les autres.

M. Denis Jacquat. Cela n'a rien à voir avec le texte !

M. Pierre Joxe. Longtemps fondée sur des inégalités légales, elle produisait donc, légalement, des injustices légales !

Le droit colonial que l'on nous enseignait à l'université lorsque nous étions jeunes était le droit de l'injustice.

M. Albert Mamy. C'est bien compliqué tout ça !

M. Pierre Joxe. Les décisions de justice qui ont privé des tribus entières de leur sol et, souvent, de leur liberté, étaient injustes !

Vous le savez, aujourd'hui encore, de telles décisions injustes sont prises, récemment encore dans des affaires criminelles. Dès alors, quand la loi est insuffisante, quand la justice est inopérante, alors au nom de la fraternité humaine que le christianisme exalte au-delà de la justice (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)...

M. Gabriel Kesperelt. Monsieur Joxe, vous êtes un plaisantin !

M. André Fanton. Bénissez-nous, monsieur Joxe !

M. Pierre Joxe. ... en Nouvelle-Calédonie, tenez-en compte, il y a des prêtres, des pasteurs, des Eglises qui s'adressent à la France et qui écrivent, dans un texte qui a été publié dans la presse en métropole mais qui a été interdit

à la radio officielle : « Il y a atteinte à la démocratie au sens propre du terme car un peuple victime d'inégalités et de ségrégations est maintenu sous une domination coloniale... »

M. Charles Ehrmann. Bravo, Jean-Paul II !

M. Pierre Joxe. ... à la faveur d'une majorité électorale importée. »

M. Roger Holeindre. Et la Corse ?

M. Pierre Joxe. Ils disent : « C'est une imposture de vouloir maintenir une situation coloniale au nom de valeurs démocratiques. »

M. Roger Holeindre. Et au Pays basque ?

M. Pierre Joxe. Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, ce que nous avons vu là-bas, vous, moi et beaucoup d'autres encore, ce qui nous en vient à présent fait réfléchir la France entière. Toutes les forces politiques, tous les milieux spirituels s'interrogent et, souvent, s'alarment.

Vous avez aujourd'hui la charge de ce territoire, mais vous avez donc aujourd'hui la responsabilité de ce qui s'y passera demain.

Dans l'intérêt de tous les Calédoniens, dans l'intérêt de la France, tenez compte de l'avenir inscrit dans la démographie et dont vous connaissez les conséquences à dix ans, à cinq ans peut-être.

M. Jean-Claude Martinez. Nous vivons en France !

M. Pierre Joxe. Ecoutez ceux qui vous mettent en garde. Il n'est pas trop tard pour les entendre. Retirez votre texte ce soir même. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et du Front national [R.N.] - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Aymeri de Montequiou et M. Denis Jacquat. Jamais !

M. Pierre Joxe. Si vous ne le faites pas...

Gabriel Kesperelt. Non, il ne le fera pas !

M. Pierre Joxe. ... dès demain alors, sans attendre, engagez des discussions ouvertes et approfondies avec toutes les parties concernées, comme le Premier ministre l'a déclaré jeudi dernier.

Ainsi, vous contribuerez, avant que le Sénat ne se saisisse à son tour de ce texte, à éclairer l'opinion.

Ainsi, le débat parlementaire pourra continuer à jouer le rôle qu'il a commencé à avoir et qui permettra de reprendre la voie de la décolonisation !

C'est l'appel solennel que je vous lance au nom des députés socialistes. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Denis Jacquat. Amen !

M. le président. La parole est à M. Michel Pelchat.

M. Michel Pelchat. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer ici, assistant à nos débats, le sénateur Dick Ukeiwé, président du congrès du territoire de Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je ne vous parlerai pas de problèmes coloniaux, comme mon prédécesseur vient de le faire car tel n'est pas l'objet de notre débat d'aujourd'hui.

M. Robert Le Foll. Vous ne savez même pas ce que c'est !

M. Michel Pelchat. Je vous parlerai des problèmes qui se posent et qui vont se poser sur le territoire national.

Au début de cette intervention, je tiens à affirmer une réalité trop souvent mise en doute : l'ordre est enfin rétabli en Nouvelle-Calédonie, oui, monsieur Bernard Pons. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Je reviens de ce territoire français du Pacifique et j'ai pu le constater sur place.

La nouvelle majorité a rétabli la légalité républicaine trop souvent bafouée pendant cinq ans, messieurs de l'opposition.

La nouvelle majorité a rétabli l'ordre public. Je puis en témoigner puisque c'est en toute quiétude que je me suis rendu dans les différentes régions de ce territoire.

Notre nouvelle majorité a rétabli la sécurité des biens et des personnes.

Ne vous en déplaise, messieurs de l'opposition, elle l'a fait dans le respect des libertés publiques et notamment de la liberté d'opinion et de la liberté d'expression.

Quel contraste, messieurs de l'opposition, avec un passé récent où une minorité agressive tentait d'imposer sa loi à coup de cailloux et de machettes !

Quel contraste avec l'époque où ces exactions bénéficiaient de l'indulgence, pour ne pas dire de la complicité des pouvoirs publics ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Alain Richard. Tout votre groupe n'applaudit pas !

M. Albert Mamy. On peut recommencer !

M. Michel Pelchat. Quel contraste avec l'époque, heureusement révolue, monsieur Richard, où les actions visant à humilier honteusement nos forces de l'ordre, symbole de notre drapeau, étaient encouragées en Nouvelle-Calédonie !

Dans le même temps, rappelez-vous, mes chers collègues, ici, en métropole, les mêmes responsables, c'est-à-dire les socialistes, orchestraient une grande campagne « touche pas à mon pote ». A leurs yeux, ce slogan vaut lorsqu'il s'agit de M. Knobelspiess ou lorsqu'il s'agit d'un terroriste gracié ! (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Mais, en Nouvelle-Calédonie, ce généreux slogan cessait lorsqu'il s'agissait d'humilier les vaillants représentants des forces de l'ordre, les représentants de la République française ou les populations loyalistes.

François Léotard et plusieurs de ses collègues s'étaient eux-mêmes rendus en Nouvelle-Calédonie en 1985. Le secrétaire général du parti républicain avait été scandalisé par ce qu'il avait vu. Il avait d'ailleurs, dès son retour, dénoncé les incitations à la haine raciale et accusé fort justement le gouvernement de non-assistance à personne en danger.

Il avait également eu l'occasion de dénoncer et de stigmatiser l'attitude de certains fonctionnaires qui manquaient aux devoirs les plus élémentaires de leurs fonctions.

M. Denis Jacquat. Très bien !

M. Michel Pelchat. Les menaces des gouvernants de l'époque de la poursuivre en diffamation sont restées lettre morte compte tenu de la réalité des faits qu'il avait rapportés.

Oui, François Léotard, vous nous avez rapporté l'image véritable de la Nouvelle-Calédonie de 1985. Et, après mon séjour dans ce territoire, je partage complètement vos propos. Voilà ce que je croyais devoir dire au début de cette intervention pour situer le débat que nous allons avoir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et du R.P.R.*)

Tout cela, mes chers collègues, relève, fort heureusement - j'en témoigne à nouveau - d'un passé aujourd'hui révolu.

L'ordre public étant rétabli, le Gouvernement a décidé d'organiser dans ce territoire un référendum d'autodétermination. Vous le savez, la loi du 17 juillet 1986, votée par l'ensemble de la majorité - toute la majorité, messieurs les socialistes - a prévu l'organisation de ce scrutin avant la fin de 1987.

Nous avons d'ailleurs agi en cela conformément à certaines promesses faites par un ancien Premier ministre socialiste, comme le rappelait dimanche le président Valéry Giscard d'Estaing.

Le projet de loi qui nous est aujourd'hui soumis est une étape de la mise en œuvre de cette loi. Il en fixe les modalités. Il propose toutes les mesures nécessaires pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Bien que les dispositions de notre code électoral soient rendues applicables à ce scrutin, le Gouvernement a fort justement prévu des dispositions spécifiques de nature à garantir la sincérité du scrutin et la sécurité des électeurs.

Une commission de contrôle de l'organisation et du déroulement de la consultation a été créée. Cette commission indépendante sera composée de hauts magistrats. Le projet de loi confie à la commission la lourde tâche de veiller à la liberté et à la sincérité de la consultation. Il lui appartiendra de dresser la liste des partis et groupements qui pourront participer à la campagne. Elle sera également chargée de veiller au bon déroulement des opérations de vote. Il lui incombera enfin de procéder au recensement général des votes et de proclamer les résultats. Pour accomplir ces missions, la commission disposera de larges pouvoirs de contrôle et d'investigation.

Quant au haut commissaire, il pourra procéder au déplacement d'un bureau de vote pour assurer la sécurité de celui-ci.

En outre, le dépouillement du scrutin aura lieu au niveau de la commune et non par bureau, cela afin de mieux garantir l'anonymat du vote des tribus qui risqueraient d'être soumises à certaines pressions.

Enfin, les bureaux de vote seront placés sous la présidence d'un magistrat de l'ordre judiciaire.

Toutes les garanties sont donc prises pour que les Calédonniens et les Calédoniennes puissent s'exprimer en toute liberté. Mais il nous reste à souhaiter, messieurs, que certains ne parviennent pas, comme cela se dit déjà dès aujourd'hui dans la brousse, en usant de violences morales ou physiques, à empêcher les électeurs de se prononcer selon leur cœur et leur raison.

Pourquoi, mesdames, messieurs, ce référendum dont certains aujourd'hui mettent en cause l'utilité ?

Tout simplement pour que les Calédoniennes et les Calédoniens puissent enfin s'exprimer librement.

Quoi de plus démocratique que de demander à un peuple de décider lui-même de son destin ?

Certains craindraient-ils le verdict du suffrage universel ? Je n'ose le croire !

Le choix proposé aux Calédoniens est simple : soit l'indépendance, soit le maintien au sein de la République française avec un statut - comme l'a annoncé M. Bernard Pons - fondé sur l'autonomie, et la régionalisation.

L'indépendance, mes chers collègues, signifierait, j'en suis certain, l'aventure pour la Nouvelle-Calédonie.

Quel serait l'avenir de ce territoire si les liens séculaires qui le lient à la métropole étaient brisés ?

Quel serait son avenir économique et social ?

Qu'advierait-il de son indépendance ?

Ne deviendrait-elle pas très vite purement théorique dans cette région du monde, objet de tant de convoitises ?

Des pays voisins ou plus lointains ne tenteraient-ils pas de profiter de la situation pour renforcer leur implantation dans le Pacifique ?

Le risque, j'en suis certain, est incontestablement très grand.

Au contraire, le maintien au sein de la République représente la liberté et la sécurité. Il ne signifie pas le conservatisme ou la rigidité. Il signifie l'évolution, la réforme et le progrès économique et social pour tout le territoire.

Un nouveau statut sera élaboré. Il sera fondé sur l'autonomie et la régionalisation. Il ne sera pas élaboré, quoi qu'en disent nos adversaires, de manière autoritaire par une majorité dominatrice.

Il le sera en concertation avec tous ceux qui accepteront la règle démocratique du suffrage universel et de la légalité républicaine. Nous dialoguerons avec tous ceux qui y sont prêts. Personne, aucune ethnie, ne sera écarté du travail de reconstruction qui nous attend. M. le ministre, Bernard Pons, et le Gouvernement s'en portent garants.

Ce statut devra assurer une véritable autonomie du territoire. Il permettra à celui-ci de s'administrer librement. Ce statut devra instaurer une réelle régionalisation, non pas celle qui existe aujourd'hui, mais une régionalisation équilibrée et non pas idéologique ou politique. Il respectera enfin les réalités démographique, économique, sociale et humaine.

Chacun aura la place qui lui revient légitimement au sein de ces institutions.

C'est pourquoi je souhaite sincèrement que ce référendum démontre à la métropole et au monde entier, y compris à l'O.N.U., que la Nouvelle-Calédonie entend rester un territoire de la République française.

Mais quelle que soit la volonté populaire qui s'exprimera, nous la respecterons. Et nous la ferons respecter par tous et par tous les moyens à l'intérieur comme à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie.

Il doit être clair que nous considérons ce référendum non pas comme une affrontement mais au contraire comme un facteur d'apaisement. Il doit être pris non comme une provocation, mais comme une chance à saisir. Nous l'organisons non pour qu'une majorité écrase ou opprime ensuite la minorité mais pour qu'un dialogue s'instaure sur des bases claires.

Le référendum n'est pas pour nous une fin en soi. Il n'est pas un aboutissement, mais un commencement. Nous l'organisons parce qu'il faut que ce territoire se prononce sur son avenir. Un fois que cela sera fait, nous voulons que les Calé-

doniens travaillent à nouveau tous ensemble. C'est avec toute la population, toutes les ethnies, que sera élaboré le nouveau statut du territoire.

C'est toutes ensemble et avec notre appui que les ethnies bâtiront la Calédonie de demain, une Calédonie multiraciale, car il n'y a pas en Nouvelle-Calédonie, comme certains l'affirment parmi nous, une minorité mélanésienne opprimée par le colonialisme. Il n'y a pas d'un côté les noirs et de l'autre les blancs. Le peuple calédonien s'est constitué au cours des années par sédimentations successives : vinrent d'abord les condamnés de la Commune de Paris, les bagnards, les révoltés d'Afrique du Nord, puis les coolies du Tonkin venus exploiter les mines de nickel. Les mouvements du Pacifique ont ensuite amené au cours des années des Wallisiens, des Futuniens et des Indonésiens.

Il y a là aussi un territoire et une société multiraciale. Cette situation, loin d'être un handicap, est un atout. Je tiens en effet à souligner que l'ensemble des ethnies vivent dans l'immense majorité des cas en parfaite harmonie et en complète communion.

Je me plains, d'ailleurs, à reprendre les propos de mon collègue Nénou-Pwataho quant à cette affirmation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F. et du R.P.R.*)

Le rôle de la République n'est pas et ne doit pas être, comme c'était le cas avant 1986, d'encourager le racisme, la haine, la division et la sécession.

M. Charles Ehrmann. Très bien !

M. Alain Richard. Excessif et insignifiant !

M. Michel Pelchat. Le rôle de la République est au contraire de faciliter cette entente. C'est ce que nous faisons et c'est ce que nous continuerons de faire, monsieur Richard !

M. Albert Mamy. Très bien.

M. Michel Pelchat. Non, messieurs les socialistes, la Nouvelle-Calédonie n'est pas, comme vous le souhaiteriez, l'Algérie ni l'Afrique du Sud. Mais si d'aventure nous en partions, ce serait le Liban, c'est-à-dire la fratricide guerre civile. N'en déplaie à MM. les socialistes, l'immense majorité des Mélanésiens est en effet attachée à la République française. Elle l'est par le cœur et par la raison, et le référendum qui sera organisé dans le territoire le démontrera, j'en suis convaincu.

Etre Français, ce n'est pas, mes chers collègues, une question de race mais la volonté de vivre ensemble au sein d'une même communauté et d'une même civilisation.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Michel Pelchat. Les Françaises et les Français de Nouvelle-Calédonie : Mélanésiens, Caldoches, originaire d'Indochine ou d'Afrique du Nord, ces Français qui vivent sur le « caillou du Pacifique » ont, j'en suis sûr, cette volonté. Ils ont donc le droit d'appartenir à la patrie des Droits de l'homme, la France, notre pays. Ils en auront le droit demain, comme hier. Il est de notre devoir de faire respecter ce droit.

Notre majorité s'engage à le faire respecter. Elle s'y engage devant vous et, par-delà cette assemblée, devant la France et la communauté internationale.

Mesdames, messieurs, le référendum est une chance pour la Nouvelle-Calédonie, c'est aussi l'occasion de montrer au monde que la France a la capacité de faire triompher la démocratie. C'est une chance à saisir, un défi à nous lancer à nous-mêmes. C'est une occasion de triompher de nos divisions et de nos faiblesses. Il faut vaincre la médiocrité et le manque d'ambition, il faut assurer la présence de la France dans cette région du monde. La France, notre pays, a su rapatrier son drapeau chaque fois que la volonté populaire le demandait. Même si cette présence gêne certains pays voisins, la France saura défendre la présence de nos couleurs si le référendum le décide. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander en mon nom et au nom du groupe U.D.F. de bien vouloir adopter le projet de loi qui nous est soumis. Le groupe U.D.F. vous le demande sans état d'âme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Le groupe U.D.F. vous le demande sans la moindre réserve. Vous permettez ainsi que la Nouvelle-Calédonie et la France saisissent une chance historique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Alain Richard. C'est la méthode Coué !

M. le président. La parole est à M. Michel Hamalde.

M. Michel Hamalde. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, visiblement, cette Semaine sainte inspire M. Joxe. En effet, je n'ai jamais entendu citer autant de sources religieuses dans cette enceinte. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

Il montrait, il faut le dire, moins de charité chrétienne à Autun il y a quelque temps. Mais il est vrai que c'était à notre égard. Il lui sera donc beaucoup pardonné. (*Mêmes mouvements.*)

A écouter M. Joxe, on a le sentiment que le parti socialiste court après sa conscience. Il essaie d'effacer au tableau de l'histoire ses absences remarquées lors des précédentes décolonisations. Aujourd'hui, comme souvent d'ailleurs, il se trompe de débat et pratique l'amalgame avec un art consommé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. André Fanton. J'observe que M. Joxe est parti, alors que tout à l'heure il reprochait à certains collègues de notre groupe de ne pas être présents.

M. Michel Hamalde. Il est sans doute parti aux vèpres !

M. Charles Ehrmann. Ou à confesse ! (*Rires.*)

M. Michel Hamalde. Vous aviez le choix, monsieur le ministre, sur le problème de la Nouvelle-Calédonie, entre deux solutions celle de l'attente et celle de l'action.

Vous avez choisi l'action, et vous avez bien fait.

La stratégie de l'attente présente en effet un inconvénient majeur, c'est qu'elle s'apparente volontiers au scénario bien connu du pourrissement, mais peut-être est-ce cela que certains souhaitent ?

Je me méfie, quant à moi, des calmes apparents toujours annonciateurs de tempêtes.

Cette attente eût été à n'en pas douter un de ces calmes qui ne peuvent engendrer que le trouble.

Vous avez choisi l'action, c'est-à-dire un référendum. C'est, j'en suis convaincu, le point de passage obligé du progrès en Nouvelle-Calédonie.

En effet, il faut d'abord se compter et ne pas rester dans cette incertitude, d'ailleurs savamment entretenue, qui consiste à faire croire que la minorité est majoritaire.

Après nous être comptés, partisans de la solution française et partisans de l'indépendance, la démocratie imposera sa loi : le respect du vote majoritaire, et ce sera bien entendu à l'Etat, c'est-à-dire à vous, M. le ministre, de faire respecter la démocratie et la loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.*)

Certains disent que le référendum n'apportera pas de solution au problème calédonien. Je crois effectivement qu'ils ont raison, car considérer ce référendum comme une fin en soi serait une erreur grave. C'est le point de départ indispensable d'une solution française qui devra ensuite s'attaquer aux vrais problèmes calédoniens qui sont économiques, sociaux et culturels, comme chacun le sait.

C'est, j'en suis certain, monsieur le ministre, votre réelle intention.

M. Dominique Busareau, rapporteur. Très bien !

M. Michel Hamalde. Mais, nous en sommes convaincus, rien ne se fera de positif sans cet acte de foi qu'est le référendum.

Je souhaiterais donner sur la Nouvelle-Calédonie un coup de projecteur un peu particulier.

En effet, cette terre a accueilli depuis vingt-cinq ans une population errante qui souhaitait rester française et vivre sous notre drapeau.

Nous n'avons pas le droit, monsieur le ministre, de décevoir ces Français-là. Et pour certains d'entre eux, j'ajouterai : une fois de plus ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Combien sont-ils ? Français originaires d'Algérie : environ 2 000 ; Français originaires du Vietnam : environ 2 400 ; Français originaires du Pacifique enfin : environ 16 000, soit au total un peu plus de 20 000 sur une population totale de 145 000, c'est-à-dire 15 p. 100.

Notre devoir est de tenir compte de l'acte d'espérance qu'ils ont fait en s'installant en Nouvelle-Calédonie. C'est ce que vous faites par votre référendum, et je ne doute pas que ces Français-là souhaiteront le rester.

Pour une fois ils pourront échapper aux « drames » qui furent les leurs dans leur passé, de façon démocratique, par un bulletin de vote et ne seront pas soumis à l'alternative cruelle et simpliste de la valise ou du cerueil. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Guy Vadepiéd.

M. Guy Vadepiéd. Monsieur le ministre, mes chers collègues, à ce point du débat, permettez-moi à mon tour comme de nombreux orateurs l'ont fait, d'exprimer à nouveau notre inquiétude, nos réserves, inquiétude et réserves partagées à la fois par l'opposition et par les représentants de votre majorité. « Ne peut-on craindre que ce territoire qui a retrouvé le calme, ne connaisse à nouveau le trouble et l'agitation ? Ne risque-t-on pas de bloquer à nouveau une évolution et de radicaliser les positions extrémistes des camps en présence ? »

Voilà un peu les termes, monsieur le ministre, d'un des membres de votre majorité qui vous avait mis en colère, vendredi dernier, moins optimiste, lui, que M. Pelchat qui s'est exprimé tout à l'heure.

Cette question posée vendredi par un de vos collègues - et qui n'est pas socialiste - résume bien l'attitude de nombreux parlementaires à propos de la Nouvelle-Calédonie. Et s'il s'agit de l'organisation d'un référendum, il s'agit aussi de la politique que vous menez depuis plus d'un an et qui crée les conditions de cette consultation dans un contexte que nous jugeons désastreux.

Pourquoi avoir remis en cause en 1986 un statut, des institutions, une politique qui, malgré ce que vous dites, avaient permis d'apaiser les passions ? Le gouvernement précédent avait amorcé une politique de plus juste répartition des ressources entre régions, amorcé la réforme foncière, contribué à réduire les tensions en confiant les responsabilités dans chaque région aux communautés représentatives. Les socialistes avaient remis en cause les rapports de domination qui existaient - qui existent encore - entre les communautés en présence. Bref, nous avions entamé un processus, comme le disait tout à l'heure le président du groupe socialiste, de décolonisation.

Vous y avez mis un terme et pris le risque, pour aujourd'hui de graves difficultés et probablement pour demain, et c'est aussi grave, du rejet de la France. La communauté originaire de la Nouvelle-Calédonie, représentera - cela a été dit de nombreuses fois - une majorité dans ces îles. Elle ne nous pardonnera pas - elle ne vous pardonnera pas - d'avoir créé les conditions d'une cassure que nous pensons irréparable et qui ruinera, cette fois peut-être définitivement, les chances de la présence française dans le Pacifique Sud.

Imposer en hâte un référendum, sans répondre d'abord aux questions essentielles que l'on vous pose sur son organisation, en particulier sur la révision sérieuse des listes électorales, n'offrir comme seule alternative que l'intégration dans la République ou l'indépendance, cela revient à rejeter hors de France ceux qui veulent à la fois rester associés à la France et pouvoir assumer leurs responsabilités sur le terrain. Cela aboutit à renforcer l'idée que l'indépendance sans la France reste pour les Mélanésiens le seul moyen d'assurer leur avenir, et nous pensons que c'est particulièrement grave.

Non, monsieur le ministre, tel que vous l'organisez, ce référendum, vous l'avez dit, ne résoudra rien. Il fallait d'abord créer les conditions de la confiance.

M. Jacques Lefleur. Il fallait le faire en 1984 !

M. Guy Vadepiéd. Oui, en Nouvelle-Calédonie, « le droit doit épouser la justice » si l'on souhaite un retour durable à la paix civile.

M. Hector Rolland. Il fallait Pisani, quoi !

M. Guy Vadepiéd. Vous n'avez fait, depuis un an, qu'aggraver les injustices et vous avez créé les conditions de la défiance. Il suffit pour cela d'énumérer les mesures que vous avez prises, elles le démontrent concrètement.

M. Jean-Louis Goasduff. Il n'y a plus de morts, maintenant !

M. Guy Vadepiéd. La loi d'août 1985 prenait en compte la spécificité du peuple canaque. Un dialogue entre communautés s'était instauré. Des élections au conseil des régions avaient eu lieu le 29 septembre 1985. Toutes les tendances politiques calédoniennes y avaient participé. Les assemblées s'étaient mises au travail.

La loi de juillet 1986 s'est empressée de réintroduire plus de pouvoir de l'Etat au détriment des représentants les plus directement concernés, de réduire les attributions des assemblées régionales, de rétablir la tutelle du territoire par le renforcement des compétences des hauts commissaires. A peine les régions ont-elles été installées que leur ont été retirés compétences, moyens et liberté de choix.

M. Michel Terrat. Quelles régions ?

M. Guy Vadepiéd. Vous avez annulé les délibérations de deux régions, sous prétexte d'inscription de recettes surévaluées, alors que l'Etat n'avait donné, au moment du vote du budget de ces régions, aucun des éléments qui pouvaient leur donner une idée assez précise du montant, précisément, des recettes et alors que la loi obligeait les présidents à déposer leur projet de budget avant le 15 novembre.

Vous avez refusé de faire bénéficier les régions de l'intérieur et des îles des crédits exceptionnels d'aide au développement. Seule, semble-t-il, une convention a été signée avec la région de Nouméa. Des instructions ont été données aux caisses prêteuses, en particulier à la caisse centrale de coopération économique et à la caisse des dépôts et consignations, de ne pas consentir de prêts aux régions de l'intérieur.

Vous avez supprimé l'office foncier, créé par les socialistes, qui permettait de faire avancer une réforme agraire dans des conditions satisfaisantes.

Vous avez supprimé l'office culturel canaque, et dites-nous, monsieur le ministre, combien des quatre-vingt-seize projets élaborés pendant cette courte période ont été honorés par les financements Etat-régions prévus avant juillet 1986.

Vous avez annoncé, vendredi dernier, la création de 1 700 contrats pour les jeunes de Nouvelle-Calédonie, mais, un collègue l'a déjà dit, sur ces 1 700 contrats, 1 200 sont signés sur Nouméa et nous savons que 8 000 jeunes Mélanésiens en brousse sont innocents.

Enfin, vous annoncez 117 millions de crédits attribués à la Nouvelle-Calédonie. Où sont allés ces crédits ? Quel montant a été attribué par le fonds exceptionnel d'aide au développement aux projets, essentiellement touristiques, d'hôtels de luxe dans la région de Nouméa, à la multiplication des golfs à dix-huit trous ?

Je souhaiterais aussi que vous puissiez nous éclairer sur des crédits qui auraient été attribués à certaines associations paramilitaires, alors qu'ils devaient être destinés aux jeunes stagiaires pour le développement.

Par la loi du 17 juillet 1986, au risque de déstabiliser la paix civile réinstaurée, en niant l'existence d'une communauté, vous avez remis en cause, en partie, le statut Pisani, donnant l'impression de vouloir à tout prix défaire ce qui avait été réalisé par le gouvernement précédent.

Plus grave encore, vous avez donné l'impression, justifiée, qu'un gouvernement français revenait à un an d'intervalle sur la parole donnée. Comment s'étonner, dès lors, que les populations mélanésiennes se soucient de « garanties », s'interrogent sur le devenir de leurs institutions et se demandent ce que recouvrent pour vous les mots « indépendance », ou « maintien dans la République » ?

M. Jean-Louis Goasduff. Nous voulons leur donner le droit de s'exprimer !

M. Hector Rolland. Il ne sait pas ce que c'est, il parle tout seul !

M. Michel Lambert. Pas du tout ! Nous l'écoutons avec beaucoup d'attention !

M. Guy Vadepiéd. Je croyais, monsieur Rolland, que vous m'écoutiez, avec l'amabilité qui vous caractérise. Je vous ai connu plus tolérant.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Vadepiéd !

M. Guy Vadepiéd. Monsieur le ministre, vous avez créé les conditions de la défiance, et votre politique depuis six mois est une formidable provocation, je le crois profondément.

Quel en est l'objectif ? Est-ce pour rassurer les éléments les plus extrémistes, donner des gages à l'extrême-droite calédonienne ou à l'extrême-droite tout court, qui fait un peu moins de bruit maintenant que tout à l'heure ?

M. Hector Rolland. Je ne me sens pas déshonoré !

M. Guy Vadepied. Mais avant de conclure, monsieur le ministre, permettez-moi d'ajouter - c'est un aspect qui n'a pas encore été suffisamment traité - que votre politique en Nouvelle-Calédonie nuit gravement à l'image de la France dans le monde.

En effet, et contrairement à ce qui a été dit par des orateurs précédents - je pense en particulier à M. Baumel et à M. Bussereau - l'inscription à l'O.N.U. de la question de la Nouvelle-Calédonie à la commission de décolonisation a infligé à notre pays un grave échec diplomatique. Les socialistes avaient mieux préservé l'image et les intérêts de la France dans le Pacifique. Ils avaient évité l'internationalisation de cette question ; vous l'avez provoquée, et vous portez la responsabilité de la résolution adoptée à la quarante et unième session des Nations unies, le 2 décembre 1986, en séance plénière, et concernant l'application de la déclaration d'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

C'est vous, votre politique, et non celle des socialistes, qui avez fait réinscrire la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes.

Contrairement à ce qui a été affirmé il y a quelques jours à cette tribune, le projet de résolution a été adopté par quarante-neuf voix pour et trente-quatre abstentions et vous ne pouvez pas faire croire que parmi les pays qui n'ont pas apporté leur soutien à la France on ne compte qu'ennemis, adversaires potentiels ou pays anti-démocratiques ! Vous le savez bien, monsieur le ministre, l'Inde, le Japon, la Suède ont voté pour la résolution. Les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Egypte se sont abstenus et ne sont pas venus au secours de la France dans cette affaire.

M. Hector Rolland. Nous n'avions pas besoin d'eux !

M. Guy Vadepied. Cela vous dérange, mais c'est comme cela ! De nombreux pays africains, - le Gabon, le Mali, le Niger - ont adopté la même position d'abstention, et ceux qui ne voulaient pas voter sont sortis de la salle au moment de prendre position. C'est la pure vérité !

M. Michel Tarrot. On va vous nommer à l'O.N.U.

M. Guy Vadepied. Je vous remercie, mais j'y suis déjà allé !

Oui, monsieur le ministre, la manière - la remise en cause de la politique des socialistes en Nouvelle-Calédonie - nuit gravement à l'image de notre pays dans le monde et interroge nos amis les plus proches. La présence française durable et possible dans la région du Pacifique Sud que vous appelez de tous vos vœux, votre politique pour l'avenir la compromet gravement.

Pour conclure, cette intervention, au fond, est plus un appel qu'une sorte de réquisitoire. Aussi voudrais-je joindre ma voix à ceux qui ont fait appel à l'esprit de dialogue et à la nécessaire réflexion.

« Au moment où vous allez voter une loi qui réorientera l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, nous exprimons l'espoir que les responsables politiques de notre pays sauront s'inspirer des principes de liberté et de promotion des peuples auxquels ils sont attachés. Il est encore temps d'ouvrir à la négociation généreuse les voies d'une paix fondée sur la justice. »

M. Michel Tarrot. C'est du vent !

M. Guy Vadepied. « A ces conditions, l'avenir peut être trouvé sur place, dans l'estime réciproque de ceux qui doivent vivre ensemble dans ce pays et le rendre plus habitable pour tous. »

La voix que je viens de citer, monsieur le ministre, vous la connaissez bien. C'est celle de l'évêque de Troyes. Il faut l'entendre, sinon nous risquons en Nouvelle-Calédonie les pires déconvenues. Joignant mon appel à ceux des socialistes, je vous demande donc de bien vouloir retirer votre projet de loi. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Antoine Carré.

M. Antoine Carré. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, sur ce projet de loi, l'opposition aurait voulu voir la cohésion

de la majorité incertaine. Cela n'a jamais été le cas. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)* Simplement, certains députés ont tenu à souligner, à l'égard de l'opinion, des préoccupations tout à fait légitimes, chacun étant bien conscient, dans la majorité comme au Gouvernement, qu'après ce référendum indispensable une grande action de relance économique et la mise en place d'une politique sociale seront nécessaires.

Ce référendum est indispensable, car il permettra de clarifier la situation et ce, justement, grâce aux modalités qui ont été choisies. Ainsi, la dérogation sur le temps de séjour pour avoir le droit de voter permet de répondre au procès qui nous a été fait « d'importer des votants », et le regroupement des dépouillements au niveau de la commune évitera que l'on identifie le vote exprimé par telle ou telle tribu. Les dispositions sur le vote par procuration vont dans le même sens.

Le résultat de cette consultation permettra à l'opinion française et internationale de savoir de façon claire et indiscutable si les Néo-Calédoniens voient leur avenir à l'intérieur ou à l'extérieur de la communauté française.

S'ils le voient à l'extérieur, celle-ci a prouvé à maintes reprises qu'elle était respectueuse de la démocratie. Mais s'ils souhaitent rester en son sein, l'honneur de la France est de les y aider en leur donnant un statut tel que l'avenir du territoire puisse être envisagé dans la paix et la prospérité.

S'agissant de la paix, la première condition serait une réponse aux critiques formulées envers le rôle de l'armée en Nouvelle-Calédonie. En règle générale, la présence militaire apporte plus à la reconstruction et diminue les tensions créées par le F.L.N.K.S. dans les tribus par les comités de lutte.

M. Hector Rolland. C'est vrai !

M. Antoine Carré. La deuxième condition sera de prouver à chacune des communautés qu'elle a sa place en Nouvelle-Calédonie. Pour cela, il faut que les Européens soient rassurés sur leur sort, mais aussi que les Mélanésiens - vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre - voient leur culture, leur place et leur formation dans l'économie améliorées.

Ce référendum est donc nécessaire, mais il n'est pas suffisant. Il faut également mener une triple action, aux plans politique, économique et social. Il faudra donc, dans l'avenir, des actes. Il faudra plus de régionalisation certainement. Dans le domaine économique, et surtout, s'agissant de l'agriculture, il faudra envisager de former les jeunes Canaques et créer les infrastructures qui font défaut, sachant qu'il n'y aura pas de bonnes réformes foncières s'il n'y a pas les équipements nécessaires - eau, électricité, logement pour les paysans, routes. Ainsi les intéressés parviendront-ils à maîtriser leur outil de production.

Au plan social, la France doit chercher à améliorer la politique de la santé et de l'éducation sur ce territoire lointain. Les Canaques doivent bénéficier d'un enseignement de bon niveau, tolérer celui-ci quelles que soient les positions des extrémistes. Il en va de leur avenir. Ce décloisonnement culturel et ethnique du territoire est un gage de réussite pour la Nouvelle-Calédonie, et l'U.D.F. y est attachée.

En conclusion, monsieur le ministre, il faut replacer le débat dans sa vraie dimension mondiale. Le Pacifique est appelé à devenir le futur centre de gravité du monde. Notre culture française se doit d'y rester présente. Les pays voisins de la Nouvelle-Calédonie ont récemment fait des déclarations dans ce sens. C'est pourquoi le plan d'action en deux parties que vous nous proposez - le référendum clarificateur, une relance économique et sociale dans le respect de toutes les minorités - a l'accord, unanime et sans réserve, du groupe Union pour la démocratie française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Roland Dumas.

M. Roland Dumas. Monsieur le président, mesdames, messieurs, aurons-nous assez dit au cours de ce débat - qui tire maintenant à sa fin - que la politique du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie est dangereuse pour l'avenir de ce territoire, qu'elle est dangereuse pour la paix civile. Ce sont ces raisons qui m'ont fait souhaiter, au cours du débat de politique générale de mardi dernier, que le Gouvernement accepte de retirer son projet.

M. Antoine Carré. Encore !

M. Roland Dumas. Mais votre politique, monsieur le ministre, contient en germe un autre risque sur lequel je voudrais maintenant insister, limitant mon propos, après M. Vadepied, aux aspects internationaux de votre action.

Votre politique, en effet, met en cause l'autorité de la France dans le monde. Elle conduit à un paradoxe inquiétant : les solutions que vous prétendez apporter aux difficiles problèmes de la Nouvelle-Calédonie sont strictement françaises, mais en même temps vous avez provoqué - peut-être n'avez-vous pas eu conscience de la portée de vos décisions ? - une véritable internationalisation du conflit.

J'ai éprouvé une grande tristesse de voir notre pays mis en cause depuis l'an dernier au sein des Nations unies à propos de la Nouvelle-Calédonie. Quel gâchis de constater qu'en quelques mois vous avez ruiné nos patients efforts de cinq années et ceux du précédent septennat ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je me permets de rappeler, sans passion et sans élever la voix...

M. Franck Borotra. Il faut être sérieux !

M. Robert Le Foll. Il est sérieux !

M. Roland Dumas. ... que jamais depuis 1948 la Nouvelle-Calédonie n'avait été inscrite par l'assemblée générale des Nations unies sur la liste des territoires non autonomes. C'est un fait.

M. Robert Le Foll. C'est vrai !

M. Pierre Delmar. C'est vous qui avez mis le feu !

M. Roland Dumas. Entre 1981 et 1986, les gouvernements qui vous ont précédé avaient su résister aux pressions en ce sens. Malgré de graves difficultés sur le terrain nous avions réussi...

M. Franck Borotra. A accumuler les erreurs !

M. Roland Dumas. ... en évitant ce danger, à engager une politique de dialogue pour laquelle je rappellerai que l'opposition du temps n'avait que mépris et sarcasme.

M. Franck Borotra. A cause des erreurs accumulées !

M. Roland Dumas. Et que dire de votre attitude après le vote de décembre dernier à l'assemblée générale des Nations unies, comment qualifier votre réaction, ou plus exactement votre absence de réaction - car je préfère ne pas m'attarder sur les propos incendiaires tenus à ce moment-là par votre collègue M. le ministre de l'intérieur ?

Et pourtant, ce vote de décembre n'est que le début d'un processus diabolique qui sera humiliant pour notre pays à deux égards.

M. Hector Rolland. Diable !

M. Roland Dumas. En premier lieu, les recommandations du comité de décolonisation des Nations unies - le fameux comité des Vingt-quatre - nous mettront dans l'embarras. Les Nations unies vont demander des informations sur le référendum que vous proposez. Ma question est celle-ci : quelle attitude allez-vous adopter ?

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Niet !

M. Roland Dumas. Brocarder ce comité me paraît en effet une réponse insuffisante.

Allez-vous, oui ou non, accepter le contrôle des Nations unies ?

M. Jean-Claude Martinaz. C'est injurieux !

M. Roland Dumas. Ou bien allez-vous persister dans votre refus de reconnaître la légitimité de cette demande et d'entretenir avec le comité quelque relation officielle que ce soit ? Je crois avoir compris, à votre mouvement de tête, que ce serait plutôt là votre intention.

M. Pierre Delmar. Si le Général était là, il vous botterait les fesses !

M. Roland Dumas. Vous savez, monsieur le ministre, quelle serait la sanction du comportement dont vous affirmez le choix aujourd'hui : la France condamnée, humiliée devant la communauté internationale.

M. Franck Borotra. Vous n'y croyez pas !

M. Louis Lauga. Comédien !

M. Roland Dumas. J'ai toutes raisons de craindre qu'en réalité vous ne choisissiez le pire des comportements, la duplicité, en combinant une intransigeance de façade et des contacts inavoués.

Le manque de clarté de votre politique vous a déjà valu bien des déboires, mais je crains que ce ne soit qu'un début.

J'en viens au deuxième point.

Vous risquez de conduire notre pays à un isolement croissant au sein des Nations unies, en Europe et dans le tiers monde. C'est un choix.

M. Jean-Louis Goaduff. C'est la position qu'avait le gouvernement socialiste !

M. Roland Dumas. Reportez-vous encore une fois au vote de l'assemblée générale de décembre dernier et reportez-vous à la liste des pays qui ont voté le projet d'inscription. Cette liste est intéressante. Je vous en rappelle les chiffres. Ce texte a été adopté par 89 voix contre 24 et 34 abstentions. Le détail du vote m'inquiète. Des pays très proches de nous - je pense à nos alliés canadiens, américains et norvégiens - des pays avec lesquels nous avons des liens affectifs, comme l'Egypte, Haïti, le Niger, le Mali, tous ces pays-là se sont abstenus sur le projet de résolution.

Que dire de l'abstention de plusieurs Etats membres de la Communauté européenne, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, la Grande-Bretagne ? Résultat d'une mauvaise préparation diplomatique et d'une accumulation de maladresses, ce vote n'en constitue pas moins un avertissement pour la France.

Quant aux votes favorables à l'inscription, ils sont loin d'être tous, comme vous voudriez le faire croire, le fait de pays communistes ou de pays progressistes. Peut-on suspecter de noirs desseins à notre encontre de la part d'Etats comme la Suède ou la Finlande ? Peut-on raisonnablement accuser des Etats comme le Japon ou l'Inde de menées antifrançaises ? Peut-on envisager que le Chili - le Chili ! - ait entendu par son vote encourager l'établissement d'un régime prosoviétique en Nouvelle-Calédonie ?

C'est une caricature des choses de présenter ces pays qui ont voté la résolution comme étant à la remorque de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Vanuatu - trois Etats dont on n'imaginait pas avant vous la terrifiante influence sur la diplomatie mondiale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Hector Rolland. C'est pourtant bien ça !

M. Roland Dumas. Et pourtant, monsieur le ministre, ce vote du 2 décembre 1986, quelque désagréable qu'il puisse être pour notre pays, à certains égards, je n'hésite pas à le dire, tient aussi du miracle. Le mérite en revient en grande partie à notre représentation permanente auprès des Nations unies. En effet, on aurait pu craindre que le nombre des votes favorables fût encore supérieur et le résultat pire. Mais vous savez que plusieurs pays arabes n'ont pas pris part au scrutin. Vous savez que, l'an prochain, nous risquons, par votre faute, d'être encore plus isolés et que nos partenaires de la Communauté vont se lasser - ils l'ont déjà fait savoir - de partager le fardeau d'une diplomatie incohérente...

M. Albert Mamy. Ils l'ont supporté pendant cinq ans avec vous !

M. Roland Dumas. ... et d'une politique contraire au mouvement de l'histoire. (*Exclamations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Gabriel Kasperalt. Ah ! voilà le grand mot !

M. Roland Dumas. Non, monsieur le ministre, cette situation n'était pas inéluctable. Elle a été engendrée par des erreurs, par votre entêtement, aussi bien dans le traitement interne du problème néo-calédonien que dans votre attitude à l'égard des pays du Pacifique.

M. Hector Rolland. Mais enfin ! Qui a envoyé l'armée ? C'est bien vous !

M. Roland Dumas. Vous avez refusé la voie du dialogue, de l'apaisement. Vous avez refusé la démarche évolutive qui inspirait le statut élaboré par le gouvernement précédent.

Vous avez préféré courir le risque de l'affrontement des communautés entre elles. Alors que la France avait su, jusqu'en 1986, éviter toute internationalisation du problème,

toute intervention des Nations unies, vous avez réussi, si j'ose m'exprimer ainsi, à nous isoler dans la région du Pacifique Sud.

M. Gabriel Kasperait. Allons !

M. Roland Dumas. La présence française dans cette partie du monde - ai-je besoin de le rappeler, après M. Joxe ? - ...

M. Charles Ehrmann. Mauvaise référence !

M. Roland Dumas. ... est incontestablement nécessaire. Nous devons garder dans cette région une influence culturelle, économique et politique. Mais pensez-vous que le meilleur moyen d'assurer cette présence soit de nous faire condamner par tous les Etats indépendants du Pacifique et la majorité des Nations unies ? C'est vrai - et l'opposition tient à le dire - que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, pays amis, doivent respecter notre droit à gérer nos propres affaires. Mais ce n'est pas une raison pour multiplier à leur encontre des déclarations agressives.

M. Jacques Toubon, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Ah, ça alors ! Et eux ?

M. Charles Ehrmann. Ils ne se sont pas gênés !

M. Roland Dumas. L'avenir de la Nouvelle-Calédonie mérite mieux que des anathèmes jetés sur ses voisins. Il s'agit là, mesdames, messieurs, d'un débat difficile pour la France. Tout le monde en a, j'en suis sûr, conscience. Mais l'attitude du Gouvernement n'est pas digne de la tradition française. Elle n'est pas digne de la grande œuvre de décolonisation des cinquante dernières années. Elle n'aboutit qu'à nous brouiller inutilement avec des pays amis, à altérer gravement notre image dans le tiers monde, à nous singulariser sans gloire au sein de la Communauté.

M. Franck Borotra. C'est une caricature !

M. Roland Dumas. Votre politique, monsieur le ministre - je regrette de devoir le constater - consiste à jeter de l'huile sur le feu. J'espère que la raison finira par prévaloir et que la Nouvelle-Calédonie connaîtra des solutions d'apaisement.

Permettez-moi, mesdames, messieurs, pour conclure cette intervention, de formuler quelques remarques générales.

Parce qu'il bloque toute évolution, votre projet est irréaliste sur le plan intérieur - nous l'avons assez dit. Il annonce aussi de mauvais jours pour la France sur la scène internationale s'il est voté - mais vous en prenez le risque.

Notre prestige et notre autorité dans le tiers monde seront gravement entamés.

Notre crédit moral ira s'amenuisant au fur et à mesure que se creusera le fossé entre le droit dont la France se réclame et le mépris dans lequel vous serez contraint de tenir les décisions de l'ordre international, dont la France est un des pays fondateurs.

Songez à notre situation de membre permanent du Conseil de sécurité le jour où la condamnation, qui est inévitable, tombera sur les téléspectateurs du monde entier. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Charles Ehrmann. Il ne faut pas leur donner de mauvaises idées !

M. Roland Dumas. Pour aujourd'hui - et cela suffit à justifier mes réserves - je me borne à constater que le dialogue est rompu avec les représentants du peuple kanak. Ce dialogue, mesdames, messieurs, il n'a lieu actuellement et il n'aura lieu, hors du champ de nos baïonnettes,...

M. Michel Terrot. Quel langage guerrier !

M. Roland Dumas. ... qu'au sein des Nations unies. Les Kanaks, rejetés par votre politique, ont choisi de s'exprimer à l'abri de la délégation d'un pays d'accueil...

M. Dominique Bussarreau, rapporteur. La Libye !

M. Roland Dumas. ... plutôt que de continuer à parler avec leurs interlocuteurs naturels que nous sommes. Il faudra, monsieur le ministre, du temps à vos successeurs pour réparer vos erreurs. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Mais je crains, hélas ! que vos fautes ne créent l'irréparable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Fritch.

M. Edouard Fritch. « La République réunit la métropole, les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer. Elle est une et indivisible, mais, au gré des latitudes, divers statuts régissent ses institutions.

« Ce n'est pas en facilitant l'éclatement de l'ensemble français - éclatement absurde, anachronique dans ce monde moderne où tant de peuples se sont soudés en des blocs puissants - que nous irons dans le sens de l'histoire, mais par plus d'unité encore, et sur tous les plans : politique, économique, administratif, culturel et social. »

Les propos que je viens de lire ne sont pas de moi. Ils furent prononcés de cette tribune le 10 décembre 1954 par un ministre de l'intérieur qui n'est autre que l'actuel Président de la République. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*) Et je voudrais savoir ce qu'en pensent mes collègues Ledran et Joxe, qui cherchent à reprendre à leur compte certains propos du général de Gaulle.

M. Pierre Delmar. Ce sont des usurpateurs !

M. Edouard Fritch. Peut-être faudrait-il regretter qu'en Nouvelle-Calédonie les mêmes principes n'aient pas inspiré ou guidé la politique du chef de l'Etat depuis 1981.

C'est, en effet, François Mitterrand qui, dès novembre 1979, promettait l'indépendance de ce territoire, en signant de sa propre main la déclaration suivante : « Le Front indépendantiste a exprimé la juste revendication d'indépendance du peuple kanak et sa volonté de garantir les droits fondamentaux de l'homme dans l'indépendance. Le parti socialiste a exprimé sa pleine solidarité au Front indépendantiste dans la lutte qu'il mène contre la politique de la droite et il a réaffirmé sa volonté de soutenir et de garantir le droit du peuple kanak à décider de son avenir. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est en vertu de cet engagement solennel que les socialistes au pouvoir n'ont jamais cessé d'encourager et de soutenir les adversaires de la présence française en Nouvelle-Calédonie et qu'ils ont conduit ce paisible territoire français du Pacifique au bord de la guerre civile. (*C'est vrai ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Car, enfin, faut-il rappeler les manœuvres politiciennes de juin 1982, par lesquelles M. Christian Nucci, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, ralliait au Front indépendantiste la Fédération pour une nouvelle société calédonienne, parti charnière de l'assemblée territoriale, donnant ainsi le pouvoir à une minorité et propulsant M. Jean-Marie Tjibaou à la tête de l'exécutif local sans que le peuple soit consulté ?

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. C'est vrai !

M. Gabriel Kasperait. M. Fritch a raison !

M. Edouard Fritch. M. Nucci, ce jour-là, a pris l'énorme responsabilité de compromettre durablement la paix civile en Nouvelle-Calédonie, car on ne bafoue pas impunément les règles les plus élémentaires de la démocratie.

Faut-il également rappeler que M. Lemoine, ancien secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, cautionna en juillet 1983 le texte final de la conférence de Nainville-les-Roches, qui proclame « la légitimité du peuple kanak, premier occupant du territoire, se voyant reconnaître en tant que tel, un droit inné et actif à l'indépendance » ?

De la charte adoptée le 24 septembre 1984 par le congrès de fondation du F.L.N.K.S., j'extraits le passage suivant : « Constatant que François Mitterrand, devenu Président de la République par le mandat du 10 mai 1981, n'a pas tenu ses engagements ; que les déclarations de Nainville-les-Roches sur notre droit inné et actif à l'indépendance n'ont pas été mises en pratique effective, le Front indépendantiste a estimé que le peuple kanak entrait dans une phase de lutte pour l'indépendance kanak : la lutte de libération. »

Cette déclaration, monsieur le ministre, mes chers collègues, désigne clairement les véritables responsables des événements qui ont éclaté le 18 novembre 1984.

Ce droit inné et actif du peuple kanak à l'indépendance, que M. Lemoine n'était pas en droit de proclamer, ni en mesure de faire aboutir, et ces engagements qu'il savait ne pas pouvoir tenir, ont acculé ceux qu'il a trompés au désespoir et à la révolte. M. Tjibaou est sans doute la première victime des promesses démagogiques qui lui ont été faites.

Au cours d'un débat télévisé organisé à Nouméa le 25 novembre 1983, M. Lemoine est allé jusqu'à comparer la présence française en Nouvelle-Calédonie à l'occupation nazie en France.

M. Charles Ehrmann. Oh !

M. Edouard Fritch. A M. Tjibaou, qui lui demandait : « Savez-vous comment on peut réagir quand on est colonisé ? », il a en effet répondu, et je ne fais que le citer : « Je sais comment mon père a réagi entre 1940 et 1944, quand l'Allemagne a occupé mon pays. Je sais que, à ce moment-là, on n'a pas accepté cette occupation. Il y a donc eu des réflexes qui sont nés, et vous savez ce que certains de nos concitoyens ont fait. Donc, la remarque qu'a faite M. Tjibaou est une remarque fondée. »

Les fruits de cette politique sont connus : ce fut, à partir du 18 novembre 1984, le règne de l'arbitraire et le déchaînement de la violence. Je ne reviendrai pas sur les urnes brisées, les barrages et les caillassages, les Mélanésiens terrorisés, les Calédoniens chassés par centaines de la brousse, les maisons incendiées et les assassinats.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'autorité de l'Etat bafouée, ni sur l'effondrement de l'économie et du tourisme que vous avez provoqué.

La crise calédonienne résulte-t-elle, comme on veut nous le faire croire, d'un affrontement racial entre ethnies opposées ? Lors de mes voyages en Nouvelle-Calédonie, je n'ai jamais vu deux communautés face à face, mais une seule communauté, riche de ses diverses composantes, mélanésienne, européenne, polynésienne et asiatique, dont aucune ne m'apparaît plus légitime que les autres.

Quant au droit du premier occupant, j'ajouterai même, au risque de décevoir certains de mes collègues, que les Polynésiens furent peut-être, il y a plusieurs milliers d'années, les premiers véritables occupants de ce territoire, ainsi qu'en témoignent certaines études scientifiques tout à fait dignes de foi.

Quoi qu'il en soit, ce sont actuellement 6 000 de mes compatriotes polynésiens qui vivent en Nouvelle-Calédonie. Ils ont activement participé au développement de l'île...

M. Jacques Toubon, président de la commission. Ça, c'est vrai !

M. Edouard Fritch. ... en occupant les emplois miniers dont les Calédoniens se désintéressaient alors. L'économie du territoire ne serait peut-être pas ce qu'elle est sans l'apport de cette main-d'œuvre laborieuse.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie nous concerne tous. Il intéresse tout particulièrement le citoyen français du Pacifique et le député de Polynésie que je suis.

C'est pourquoi j'évoquerai ici certains aspects de la réalité calédonienne qui, pour être simples, n'en sont pas moins incontournables.

En premier lieu, la Nouvelle-Calédonie présente, pour la France et le monde libre, un intérêt stratégique et militaire considérable. Je n'insisterai pas - d'autres l'ont fait avant moi. Je regrette simplement que les liens privilégiés du F.L.N.K.S. avec la Libye et les tentatives de pénétration soviétique dans le Pacifique Sud, récemment couronnées de succès par la signature d'un accord de pêche entre le Vanuatu et l'U.R.S.S., n'impliquent pas de notre part davantage de vigilance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

A cet égard, l'abandon de la Nouvelle-Calédonie entraînerait presque inéluctablement l'indépendance de la Polynésie et le départ du centre d'expérimentation du Pacifique, sur lequel repose la crédibilité de notre système de dissuasion nucléaire. Cela, personne ne doit feindre de l'ignorer. Et j'irai beaucoup plus loin que mon ami Alexandre Léontieff en affirmant ici que la pression séparatiste s'exerce déjà sur la Polynésie.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. C'est vrai !

M. Edouard Fritch. C'est la raison pour laquelle notre ami Dick Ukeiwé et M. Gaston Flosse avaient, en février 1985, signé entre leurs deux territoires un protocole d'alliance instituant un « Front commun des territoires Français du Pacifique » contre l'abandon.

En deuxième lieu, notre présence en Calédonie et dans le Pacifique fait de la France la troisième puissance maritime mondiale, particulièrement bien placée pour l'exploitation future des richesses de l'océan.

Le Pacifique est d'ailleurs appelé à devenir progressivement, sinon le centre du monde, du moins l'un des pôles majeurs du développement économique du vingt et unième siècle. La mission confiée à M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud, dont il est originaire, permet à la France d'y consolider sa présence.

En troisième lieu, si les Calédoniens jouissent, comme les Polynésiens, d'un niveau de vie particulièrement enviable dans le Pacifique Sud, et s'ils vivent dans un Etat de droit qui leur garantit le respect des libertés publiques, c'est à la France qu'ils le doivent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

L'indépendance aboutirait alors à cette formidable régression économique et sociale que nous connaissons autour de nous, dans le Pacifique Sud, et dont nous ne voulons à aucun prix. Pire, elle sonnerait le glas de la démocratie sur nos deux territoires.

M. Jacques Toubon, président de la commission. C'est vrai !

M. Edouard Fritch. Le dernier point, c'est qu'il existe une large majorité du peuple calédonien qui, toutes ethnies confondues, s'oppose résolument à l'idée d'indépendance. Croyez-le bien, mes chers collègues, ce n'est pas de notre faute, mais c'est comme ça.

Une politique qui ne tiendrait pas compte de cette dernière réalité serait inévitablement vouée à l'échec.

Je répondrai à M. Joxe, qui nous a parlé de « colonialisme », qu'il n'est pas de pire colonisation que de vouloir imposer à un peuple l'indépendance dont il ne veut pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Jacques Toubon, président de la commission. Très bien !

M. Edouard Fritch. Je lui dirai enfin que l'indépendance n'est pas inéluctable car nous ne croyons pas au sens marxiste de l'histoire.

M. Pierre Delmar. Très bien !

M. Edouard Fritch. Nous n'avons en effet pas d'autre loi que celle de la démocratie...

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Très bien !

M. Edouard Fritch. ... qui implique le respect de la volonté populaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Gabriel Kasperalt. Très bien !

M. Edouard Fritch. Dans l'immédiat, le contenu du projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances me semble absolument inattaquable sur le fond.

Son article 3 exclut ceux qui ne peuvent justifier d'au moins trois ans de résidence sur le territoire de la composition du corps électoral.

Cette disposition résulte de la volonté de compromis et d'apaisement du Gouvernement. Elle a pour objet d'écartier du vote les fonctionnaires et autres gens de passage qui n'apparaissent pas directement concernés par l'avenir de ce pays.

Selon M. Martinez, les électeurs métropolitains devraient pouvoir se prononcer sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, qui concerne et intéresse l'ensemble de la nation. Mais il ne me semble pas que la présence d'un si grand nombre de députés à ce débat confirme cette hypothèse. (*Sourires.*) Je dirai donc à M. Martinez de laisser aux Calédoniens le soin de se prononcer eux-mêmes sur leur avenir.

M. Maurice Nénoo-Pwataho. Très bien !

M. Edouard Fritch. Ce que je ne comprends pas non plus, c'est que certains de nos collègues socialistes puissent critiquer cette composition du corps électoral, qui s'avère rigoureusement identique à celle que proposait Edgard Pisani il y a deux ans.

Pouvait-il d'ailleurs en être autrement ? Pouvait-on sérieusement envisager toute autre restriction du corps électoral ? C'eût été contraire au bon sens, à la justice et au droit.

L'article 53 de la Constitution exige en effet le consentement des populations - je dis bien des populations - intéressées, préalablement à l'indépendance d'une partie du territoire national. Son article 2 garantit l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Enfin, son article 3 dispose qu'aucune section du peuple ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté nationale.

Par ailleurs, toutes les dispositions nécessaires sont prévues pour garantir la sécurité et la sincérité du scrutin. Il est en effet institué une commission de contrôle composée de magistrats pour veiller à la liberté de la consultation. Ensuite, l'intervention de la commission nationale de la communication et des libertés permettra le bon déroulement de la campagne sur les ondes. Enfin, chaque mandataire pourra disposer, s'il le faut, de cinq procurations, comme le prévoyait déjà l'article 10 de la loi Pisani du 23 août 1985. Les électeurs qui ont dû fuir l'intérieur du pays, où la sécurité des personnes et des biens n'était plus assurée, pourront ainsi participer au vote.

Si le scrutin se traduisait par le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République, l'avenir institutionnel du territoire impliquerait un statut fondé sur la régionalisation et l'autonomie interne.

L'originalité d'un statut de large autonomie réside dans le fait qu'il permet de concilier le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le maintien des liens avec la France, comme en témoigne le bon fonctionnement des institutions dont est dotée la Polynésie. Bien entendu, ce statut d'autonomie de la Polynésie demande à être amélioré sur certains points puisque nous souhaitons développer nos compétences dans le domaine économique : transports maritimes et aériens, exploitation des ressources de l'océan, immigration.

Mais une large autonomie, une autonomie évolutive, constitue la seule alternative que l'on puisse opposer à l'indépendance, dont l'avenir prouvera qu'elle n'était une fatalité ni pour la Polynésie, ni pour la Nouvelle-Calédonie.

L'opposition peut-elle valablement contester l'opportunité ou la date d'un référendum dont le principe fut arrêté par le statut Lemoine du 6 septembre 1984, et que la loi Pisani du 23 août 1985 envisageait elle-même d'organiser dans le courant de l'année 1987 ?

Certes, nous sommes parfaitement conscients que le déroulement du référendum ne réglera pas à lui seul l'ensemble des problèmes de la Nouvelle-Calédonie.

Certains de nos amis se sont d'ailleurs inquiétés de la place qui serait celle de la population mélanésienne dans la Calédonie de demain, et à juste titre.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous attendons de votre part le ferme engagement que tout ce qui est en votre pouvoir sera bien entrepris pour garantir la promotion des Mélanésiens dans l'éducation et les études, dans l'administration, dans l'agriculture et l'industrie, ou encore parmi les professions libérales ou le corps professoral. Cette promotion doit aussi concerner les Polynésiens, les Wallisiens et les autres ethnies.

De même, les investissements réalisés localement ne devront pas négliger les Mélanésiens de la brousse, pour mieux faciliter leur intégration à la vie économique et sociale de leur territoire.

Le référendum est une étape décisive qui lèvera l'incertitude institutionnelle et le doute quant à l'avenir du territoire, mais il n'est qu'une étape à l'issue de laquelle l'effort exceptionnel que l'Etat se doit d'accomplir dans le cadre de la solidarité nationale permettra d'assurer durablement la coexistence harmonieuse et pacifique des populations calédoniennes.

Monsieur le ministre, vous êtes un homme sincère, honnête et droit. Les Mélanésiens peuvent avoir confiance, le langage que vous leur tenez ne recèle aucun piège.

Je me félicite en tout cas du très important regain d'intérêt dont les départements et les territoires d'outre-mer bénéficient sous votre impulsion, car c'est avec passion que vous vous consacrez à votre mission, c'est-à-dire à la défense de l'outre-mer français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

En Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de M. Chirac ne craint pas de prendre toutes ses responsabilités. Il ne craint pas de relever le défi du suffrage universel et n'entend nulle-

ment se substituer au verdict des urnes. Ce Gouvernement peut donc être fier d'avoir su rétablir sur le territoire le règne de la démocratie et de la liberté.

Les Mélanésiens, nous le savons, sont tout aussi imprégnés de christianisme et respectueux des valeurs de l'Évangile que le sont les Polynésiens. Beaucoup d'entre eux se sont pourtant laissés entraîner dans un combat qui ne mène qu'à la violence et à la haine. Puisse-t-ils s'inspirer de la parabole du retour de l'enfant prodigue et comprendre que la mère patrie les attend pour la réconciliation.

Le général de Gaulle le disait : « Rien n'est perdu pour un Français quand il rallie sa mère patrie, la France ! » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Henri Beaujean.

M. Henri Beaujean. Le débat est largement engagé mais je crois que l'élu d'outre-mer a un message particulier à apporter. En effet, nous sommes bien placés pour comprendre la situation spécifique de la Nouvelle-Calédonie et les aspirations de sa population, pour apprécier l'œuvre de la France dans ses territoires d'outre-mer et les solutions qui conviennent à la Nouvelle-Calédonie.

Je voudrais à mon tour apporter mon témoignage.

Monsieur le ministre, fidèle aux engagements pris par le Gouvernement par la loi du 17 juillet 1986, et suivant les propositions de vos prédécesseurs, MM. Lemoine et Pisani, vous avez décidé de consulter les populations concernées sur le destin qu'elles entendent avoir, avec ou sans la France.

Cette alternative a l'avantage de la clarté.

Or ce référendum, qui va dans le sens d'un engagement formel, est devenu, dans la bouche de vos détracteurs, une démarche inutile, inopportune, voire dangereuse

Ce n'est pas là leur seule contradiction.

Nous pourrions dire que c'est de bonne guerre si l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, après les interventions faites au niveau de l'O.N.U., n'était pas devenu un sujet sensible, engageant l'honneur et la sécurité de la France, sur lequel un consensus national est hautement souhaitable.

Aussi, ma première pensée est de déclarer à cette tribune qu'il est temps, pour tous les partis, d'en finir avec les rivalités idéologiques, l'électoratisme étranger à l'intérêt des populations locales, les théories et formules inadéquates aux conditions du milieu sur lequel nous devons agir.

Tous ensemble, essayons de sauver la Nouvelle-Calédonie, d'assurer la dignité de ses populations, le prestige et la grandeur de la France, et cessons de faire du catastrophisme sur le dos des Néo-Calédoniens ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Monsieur le ministre, votre approche du problème est juste : c'est d'abord aux Néo-Calédoniens, dans toutes leurs composantes, qu'il convient de dire quel chemin ils entendent suivre, avec ou sans la République française.

A moins qu'on ne veuille assurer la domination d'une minorité sur la majorité et soutenir le droit du premier occupant. Or, selon nos usages, ce droit devient caduc lorsque des ethnies diverses ont contribué, pendant des générations et ensemble, à assurer la richesse d'un pays.

A moins qu'on ne veuille prendre, pour les populations et en leur nom, des engagements inconstitutionnels, car l'article 53, alinéa 3, de la Constitution dispose que « nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées ».

Votre approche est juste parce que vous intervenez au moment où la paix est rétablie, en ayant soin de garantir la liberté des votes et la sincérité du scrutin.

Vous intervenez sans esprit de revanche, avec une sincérité que reconnaissent vos adversaires, dans l'esprit de générosité qui vous caractérise ainsi que notre Premier ministre, Jacques Chirac, et nous voulons voir dans l'ensemble des mesures financières, économiques, sociales et culturelles qui ont déjà été prises pour panser les blessures de ce territoire un geste des soins particuliers que vous lui porterez dans l'avenir.

Sur cette année de gestion, l'opposition ne devrait pas vous faire de procès d'intention. Vous avez en maintes circonstances reconnu les droits de l'outre-mer, dont la France a besoin, mais l'outre-mer a aussi besoin de la France.

M. Benjamin Brilal. Très bien !

M. Henri Beaujean. Il est évident que le référendum ne règlera pas tous les problèmes et qu'il convient de dire quel contenu le Gouvernement donne au projet de statut pour la Nouvelle-Calédonie.

Le problème posé par l'opposition est celui de savoir comment le Gouvernement conçoit la décolonisation de ce territoire et M. Joxe, dans un propos remarqué, a bien voulu admettre que le Gouvernement puisse avoir une conception qui ne soit pas celle de l'indépendance-association chère à M. Pisani. Mais, messieurs les socialistes, qu'importe la terminologie si le consensus est établi sur le contenu du statut.

Il convient tout d'abord de confirmer aux ethnies minoritaires que la volonté de la France est de parvenir à une société démocratique, respectueuse de la volonté de la majorité mais également des droits de la minorité.

M. Benjamin Briai. Très bien !

M. Henri Beaujean. L'évolution du territoire ne se conçoit que dans la paix et, la violence étant incapable de résoudre durablement les problèmes, nous ne devons pas l'accepter.

La société néo-calédonienne doit évoluer vers la justice pour tous ses habitants, l'égalité des chances pour chacun, l'abolition des cloisonnements raciaux, la reconnaissance de l'identité culturelle de la minorité mélanésienne, l'octroi d'un pouvoir local aux élus de la population dans une régionalisation et des compétences larges des assemblées locales, avec la garantie de la solidarité nationale.

L'actuel découpage des régions a été réalisé selon des critères géographiques et sociologiques. L'article 74 de la Constitution offre de grandes possibilités au législateur. Il précise que les territoires d'outre-mer ont une organisation particulière, tenant compte de leur intérêt propre, dans l'ensemble des intérêts de la République. Il est donc concevable de constituer des collectivités à majorité mélanésienne disposant d'une organisation administrative, d'un régime fiscal et législatif particuliers, faisant appel notamment au droit coutumier, bénéficiant d'une large autonomie financière, de concours spéciaux de la nation en vue de combler leur retard en équipements, formation de cadres, etc.

Ainsi, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre droit peut venir au secours de la justice en Nouvelle-Calédonie. La paix et la concorde peuvent y être assurées si la raison et l'espoir succèdent à la haine et à la méfiance.

Pourquoi maintenir un blocage de la situation dans le pays sur un concept d'indépendance qui n'est pas une panacée ?

L'expérience des populations des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, après trois siècles d'histoire commune avec le peuple de France, nous permet de porter témoignage de la grandeur du génie de la France et de la valeur de son action de promotion des hommes.

En effet, depuis le vote de la loi de départementalisation du 19 mars 1946, nombre d'anciennes colonies de notre environnement ont accédé à l'indépendance.

Non loin de nos îles d'Amérique, la République d'Haïti est indépendante depuis plus d'un siècle. Mais, pour autant, le niveau de vie, le développement économique, le niveau culturel et social de nos populations n'a rien à lui envier, de même qu'aux pays parfois aux prises avec l'instabilité politique, les rivalités de clans et la guerre civile, tel le Surinam.

Les lois de décentralisation et de régionalisation nous ont octroyé un véritable pouvoir de gestion de nos affaires et la France nous reconnaît, comme à toutes ses provinces, le droit à l'identité culturelle, ce qui est un enrichissement de sa culture.

Par contre, nous savons tous que l'indépendance ne résout pas le problème de la prospérité économique et que nombre de territoires africains qui ont accédé à l'indépendance reviennent à la coopération avec leur ancienne métropole.

Souhaitons-nous, mes chers collègues, voir les droits de l'homme bafoués dans cette partie du monde où la France a vocation à les défendre et à sauvegarder la liberté des peuples, exposés à l'impérialisme et au totalitarisme de certaines puissances ?

Monsieur le ministre, je suis convaincu que vous donnerez à tous les Néo-Calédoniens, grâce à un dialogue proche et sincère, la garantie d'un statut positif et moderne.

Ainsi, héritiers de Schoelcher et du général de Gaulle, nous aurons contribué à faire de la France une nation plus que jamais diverse et unie, forte et généreuse, moderne et respec-

tueuse de ses valeurs éternelles. Nous voterons votre projet, monsieur le ministre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

M. la président. La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Mes chers collègues, vous avez certainement encore à l'esprit les événements qui se sont produits en 1984 et en 1985 en Nouvelle-Calédonie et qui nous ont bouleversés. Entre le 30 novembre et le 8 mai 1985, il y a eu vingt et un morts. En cinq mois, vingt et un morts ! L'énumération des circonstances est accablante : échanges de coups de feu, fusillades en embuscade, incendies criminels, meurtres par armes à feu, meurtres à l'arme blanche, jets de pierres. Voilà la réalité de la Nouvelle-Calédonie entre fin novembre 1984 et début mai 1985.

A cette époque, la résidence du haut-commissaire à Nouméa était un véritable camp retranché gardé par l'armée.

Dans la deuxième quinzaine de mois de mars dernier, je me suis rendu en Nouvelle-Calédonie avec une délégation de la commission de la défense nationale et des forces armées. Quel changement, monsieur le ministre, je peux en porter témoignage ! Les populations et autorités locales ont retrouvé la paix. La confiance est rétablie. Depuis mai 1985, il y a eu un seul décès - un de trop - à la suite de troubles comparables à ceux d'il y a deux ans. La confiance retrouvée n'a rien à voir avec la pacification qu'imposerait une armée d'occupation, contrairement à ce qu'on a voulu faire croire certains orateurs cet après-midi.

Ce débat est passionnant, passionné, mais il doit aussi être réaliste. Nous devons demeurer objectifs.

Les unités de l'armée de terre présentes sur place accomplissent un travail admirable auquel il faut rendre hommage. Leur mission consiste, par leur présence, à faire en sorte que la vie normale reprenne tout simplement son cours. En aucune manière elles n'accomplissent des missions de maintien de l'ordre.

La gendarmerie, qu'on avait laissé humilier, est aujourd'hui rétablie dans ses fonctions ; elle est de nouveau en mesure de faire respecter la loi. *(Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)*

M. Gabriel Kasperelt. Ce n'était pas le cas avant !

M. Jean-Guy Branger. Exactement, mon cher collègue.

Le nombre des actes de grande criminalité, est tombé à 28 en 1986 après avoir atteint 100 en 1985.

Les actions de police judiciaire de la gendarmerie sont passées de 3 580 en 1985 à 2 316 en 1986.

Une situation de paix est un préalable indispensable pour que se déroule une consultation électorale en démocratie.

La loi du 17 juillet 1986 prévoit l'organisation d'une telle consultation des populations calédoniennes sur l'avenir du territoire. Le projet qui nous est soumis ne constitue donc pas une surprise, même si certains essaient, ici ou là, de mener un combat retardataire. En effet, il convient que les populations néo-calédoniennes soient enfin fixées quant à leur avenir. L'économie du territoire doit redémarrer. Or elle ne le peut véritablement si une hypothèque pèse sur le sort de ce territoire. La consultation prévue vient donc à temps. Si l'on s'accorde à reconnaître qu'elle ne règlera pas tous les problèmes - ce n'est d'ailleurs pas l'objectif - elle permettra du moins à la vie du territoire de repartir sur des bases saines.

Je ne crois pas aux prédictions de ceux qui annoncent des violences. Dans leur immense majorité, les populations néo-calédoniennes veulent la paix, malgré la pression que tentent d'exercer quelques agitateurs professionnels.

M. Benjamin Briai. La Libye ?

M. Jean-Guy Branger. Il faut garder présente à l'esprit l'intervention de notre collègue et ami Maurice Nenou.

Mélanésien, il nous l'a rappelé ici même cet après-midi, il a exprimé sa conviction profonde qui correspond à ce que nous avons ressenti dans le courant de notre mission. Sur cette question, il est le meilleur porte-parole de l'Assemblée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)* Je tiens ici à lui en rendre témoignage. Ses propos sont un honneur pour les populations néo-calédoniennes. Il fallait le souligner lors de cet important débat.

Pour ce qui est de la composition du corps électoral, le projet qui nous est soumis offre toutes les garanties que l'on pouvait attendre. Evidemment, il n'est pas question de

reprenre l'idée d'un vote par ethnic, c'est-à-dire consistant à donner le droit à une seule ethnic. La population néo-calédonienne étant constituée de diverses ethnies, c'est en se fondant sur un autre critère qu'il convenait de déterminer la composition du corps électoral.

Fixer l'obligation de résidence à une durée de trois ans me paraît être une excellente solution.

La consultation qui va se dérouler dans les mois à venir va enfin mettre un terme à une situation de fait que certains ont voulu faire passer pour une situation de droit.

La légalité va enfin retrouver sa place.

La réponse démocratique que va donner la Nouvelle-Calédonie engagera son avenir. Quant à ceux qui n'accepteraient pas le verdict des urnes, ils porteraient une lourde responsabilité devant leurs concitoyens et devant l'histoire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La discussion générale est close. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 614 organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (rapport n° 629 de M. Dominique Bussereau, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN